

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



UFR : SCIENCES ECONOMIQUE et SOCIALE

DEPARTEMENT : ECONOMIE- GESTION

MASTER : ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPEMENT

SPECIALITE : ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT

MEMOIRE DE MASTER

Sujet : Etude de la courbe de croissance de Laffer sur le système fiscal sénégalais

Présenté et soutenu par :

AMY KA

Sous la direction :

Pr BABACAR NDIAYE

Soutenu publiquement le samedi 15 juillet 2017 devant le jury composé de :

| NOM ET PRENOM | GRADE | QUALITE |
|--------------------------|---------------------|----------------|
| Niang Abdou Aziz | Professeur à l'UASZ | Président jury |
| Mbaye Souleymane | Docteur à l'UASZ | Examineur |
| Basse Blaise Waly | Docteur à l'UASZ | Examineur |
| Ndiaye Babacar | Professeur à l'UASZ | Encadreur |

ANNEE UNIVERSITAIRE 2015/2016

DEDICACES

Je dédie ce travail à ma maman qui se sacrifie toujours pour ma réussite et mon bien être. Je n'aurai jamais les mots et la richesse nécessaire pour vous remercier.

Je le dédie également aux deux professeurs qui m'ont donné l'ambition de faire de longues études, Pr Babacar NDIAYE et Pr Abdoul Aziz NIANG. Quand je vous ai vu en deuxième année de licence, je me suis subitement dit que le parcours universitaire n'est pas si long que ça.

A tous mes frères et sœurs : Khady, Collé, Bamby, Ousseynou, Matar, Assane.

A mes deux enseignants, Mr Tamba et Mr Ba, du primaire qui m'ont toujours soutenue et ont pris soin de moi comme si j'étais leur fille. Je vous remercie d'avoir été des pères pour moi.

A mes camarades de promotion et aux doctorants, vous êtes ma deuxième famille et à toute la communauté universitaire.

REMERCIEMENT

Je remercie tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce mémoire.

Je remercie particulièrement mon encadreur le professeur Babacar NDIAYE pour sa disponibilité, ses encouragements, sa générosité, son partage du savoir et son soutien.

J'adresse également mes sincères reconnaissances à tous les membres du jury qui ont bien voulu examiner et valider ce travail.

Pour finir, je remercie mes parents, mon grand frère Ousseynou Mbengue, mes camarades de classe, les doctorants du département Economie-Gestion : Alphonse, Samba, Moustapha, Malou, David, Cyril, tout le corps enseignant du département Economie-Gestion et mes cousines Fatima Bayo et Khadija Bayo

Liste des graphiques

| | |
|--|----|
| Graphique 1 : courbe de Laffer | 6 |
| Graphique 2 : impôt sur le salaire en fonction du salaire | 17 |
| Graphique 3 : l'impôt sur les BIC en fonction du revenu du ménage..... | 18 |
| Graphique 4 : évolution des recettes fiscales en pourcentage du PIB de 1986 à 1992 | 20 |
| Graphique 5 : composition des recettes fiscales entre 1986 et 1992..... | 21 |
| Graphique 6 : composition des recettes fiscales entre 1995 et 2000..... | 22 |
| Graphique 7 : évolution de la pression fiscale de 2001 à 2014..... | 23 |
| Graphique 8 : réduction de l'impôt sur le revenu..... | 24 |
| Graphique 9 : évolution de la pression fiscale au sein de l'UEMOA | 25 |
| Graphique 10 : évolution de la pression fiscale du Sénégal de 1962 à 2013 | 27 |
| Graphique 11 : courbe de Laffer des recettes fiscales du Sénégal | 34 |

Liste des tableaux

| | |
|---|-------------------------------------|
| Tableau 1 : Les variables de l'étude et leurs notations..... | 28 |
| Tableau 2 : Grandeurs statistiques des variables (moyenne, écart type, minimum, maximum) | 29 |
| Tableau 3: Matrice de corrélation | Error! Bookmark not defined. |
| Tableau 4 : Test de stationnarité de la variable taux de pression fiscale..... | 30 |
| Tableau 5 : Test de stationnarité de la variable recettes fiscales..... | 30 |
| Tableau 6: Résultats de l'estimation | 31 |
| Tableau 7 : Résultats du test de white | 32 |
| Tableau 8 : Correction du problème d'hétéroscédasticité par la méthode de white | 33 |
| Tableau 9 : Résultats des estimations..... | 34 |

Liste des annexes

| | |
|--|----|
| Annexe 1 : Encadré de la méthode de calcul du taux optimal | 41 |
| Annexe 2 : Tableau de l'évolution de la structure fiscale en milliards de FCFA de 1960 à 2013 | 42 |
| Annexe 3 : Tableau des résultats de l'estimation..... | 44 |
| Annexe 4 : Tableau de correction du problème d'hétéroscédasticité par la méthode de white | 44 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADF : Dickey Fuller Augmenté (en français)

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CGU : Contribution Globale Unique

DPEE: Direction de la Prévision et des Etudes Economiques

IS: Impôt sur les Sociétés

MCO: Moindres Carrés Ordinaires

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economique

PIB: Produit Intérieur Brut

PSTR : Panel Smooth Threshold Regression

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain

TEC: Tarif Extérieur Commun

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée

Sommaire

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| Chapitre I : Analyse Théorique de la relation croissance et fiscalité | 4 |
| Section I : définition des concepts | 4 |
| Section II : Revue de la littérature | 7 |
| Chapitre II : le système fiscal sénégalais..... | 16 |
| Section I : présentation des différents impôts et les techniques fiscales sénégalaises..... | 16 |
| Section II : les réformes fiscales faites au Sénégal de 1960 à nos jours..... | 19 |
| Chapitre III : ANALYSE EMPIRIQUE DE LA RELATION FISCALITE ET CROISSANCE..... | 25 |
| Section I : analyse des recettes fiscales | 25 |
| Section II : méthodologie et données | 26 |
| Conclusion et recommandation | 38 |
| Références bibliographiques | 38 |

RESUME

Les débats sur la relation fiscalité et croissance sont de plus en plus d'actualité. Le Sénégal comme beaucoup d'autre pays en développement tire plus de 70% de ses recettes de la fiscalité. Cependant, cette fiscalité cause certaines distorsions qui nuisent à l'investissement, à la consommation, à l'épargne et par conséquent à la croissance économique. L'objectif de cette recherche est de montrer la relation en cloche qui existe entre fiscalité et croissance économique au Sénégal. Pour l'atteindre, nous avons utilisé un modèle quadratique inspiré des travaux de Minea et Villieu (2009), appliqué sur des données annuelles de 1962 à 2013. Les résultats obtenus montrent qu'il existe une relation en cloche entre taux de pression fiscale et recettes fiscales. Ils montrent également que le taux maximisant la croissance tourne autour de 20,38%.

Mots clés : croissance endogène, fiscalité, taux de pression fiscale, modèle quadratique, courbe de laffer.

ABSTRACT

Debates on the relationship between taxation and growth are becoming more and more topical. Senegal, like many other developing countries, derives more than 70% of its tax revenues. However, this taxation causes certain distortions that hinder investment, consumption, savings and, consequently, economic growth. The aim of this research is to show the relationship between tax and economic growth in Senegal. To achieve this, we used a quadratic model inspired by the work of Minea and Villieu (2009), applied on annual data from 1962 to 2013. The results obtained show that there is a bell-shaped relationship between the tax burden rate and tax revenues. They also show that the rate maximizing growth revolves around 20.38%.

Key-words: endogenous growth, taxation, tax rate, quadratic model, laffer curve

INTRODUCTION GENERALE

L'intervention de l'Etat dans l'économie a fait l'objet de débat entre classique, néoclassique et keynésien. Pour les classiques et les néoclassiques, l'intervention de l'Etat dans la sphère économique était source de distorsion alors que pour les keynésiens, l'intervention de l'Etat pouvait relancer l'économie par le biais des dépenses publiques productives. En effet, les biens non marchands tels que les infrastructures sanitaires, routières, de télécommunication, éducatives..., ne peuvent être produits que par l'Etat. D'où la nécessité de son intervention minimale. Cette mission nécessite la mobilisation de certaines ressources. Dans beaucoup de pays en développement, la mobilisation de ces ressources est faite par le biais de la politique fiscale. Elle¹ est :

- un instrument de régulation ;
- une politique d'harmonisation entre les pays (exemple du TEC dans la zone UEMOA) ;
- une politique d'internalisation de certaines externalités (taxe de pollution) ;
- une politique de redistribution, etc. Elle permet de diminuer le coût de recouvrement des impôts et d'agir sur les ressources de l'Etat pour le financement de son budget à l'aide des impôts qui « sont des prestations pécuniaires requises des membres de la collectivité ».

Au Sénégal, près de 95,8% des recettes budgétaires proviennent des recettes fiscales, ce qui montre la part importante des recettes fiscales dans le financement des besoins publics (ANSD, 2014). D'où la nécessité d'avoir un système fiscal performant. Le système fiscal sénégalais a connu de grands changements dans sa structure après les indépendances. Avec la baisse des cours des matières premières à la fin des années 70, l'Etat décide de mettre en place cinq (5) réformes pour pallier au déficit budgétaire inquiétant et à la dette publique qui était de plus en plus insoutenable. Ces dernières ont été faites dans le but de favoriser l'équilibre des finances publiques et la croissance économique.

La première réforme fut la généralisation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en 1979, comme principe d'impôt sur les produits de consommation (DPEE, 2010).

La deuxième fut la réforme fiscale sous l'ajustement structurel. Elle concernait la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. Elle a été mise en place dans le cadre de la nouvelle politique

¹ Dictionnaire des sciences économiques, Edition Armand COLIN

industrielle. Son but était d'augmenter les recettes fiscales et de réduire la charge fiscale du secteur formel avec l'élargissement de la TVA intérieur sur le secteur informel. Cependant, son effet sur les recettes fiscales n'a pas été important car les recettes fiscales n'ont augmenté que d'environ 2% (12,6% à 14, 3%) dans la période 1987 à 1993 (DPEE, 2010).

La troisième est la réforme post dévaluation. Elle concerne essentiellement la fiscalité indirecte. Son objectif était de diminuer le choc de la dévaluation sur le pouvoir d'achat des ménages. Cette réforme a eu un effet négatif sur les recettes fiscales qui ont régressé de 1% en moyenne (DPEE, 2010).

La quatrième réforme est celle entreprise au niveau communautaire, mise en place dans le cadre de l'harmonisation de la fiscalité indirecte intérieure et extérieure des pays membre de l'UEMOA. Elle avait pour but de favoriser les échanges entre les pays membres. Elle est à l'origine de l'augmentation de la pression fiscale de 14,7% à 18,1% dans la période 1997 à 2009 (DPEE, 2010).

Les nouvelles réformes sont les dernières. Elles ont pour but de favoriser les investissements (avec la diminution de l'impôt sur les sociétés à 30%, mais aussi des initiatives sont prises pour réduire le taux marginal d'imposition du capital). Elles ont pour but également la mise en place de la contribution globale unique pour les entreprises informelles.

L'ensemble de ces réformes vise à élargir l'assiette et à la modification de la structure fiscale, pour une mobilisation accrue des ressources. Le gouvernement du Sénégal a mis en place un nouveau plan de développement économique : le PSE. L'objectif général de ce plan est la réalisation d'une croissance économique soutenue. Le financement de ce plan nécessite une augmentation des ressources publiques par le biais de la fiscalité (avec la hausse des impôts ou l'élargissement de l'assiette) ou de l'emprunt. Cependant, la théorie économique sur la croissance et la fiscalité parle de relation négative. Ainsi, dès 1803, Jean Baptiste Say affirmait déjà dans son ouvrage « *Traité d'économie politique* » qu' « *un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte* ». Par ailleurs, Minea et Villieu (2009) ont essayé de réconcilier les études théorique et empirique sur l'existence d'une relation en cloche entre le taux d'imposition et les recettes fiscales, dans l'optique de déterminer la relation entre impôt et croissance. Ils montrent qu'il existe dans la théorie une relation en cloche entre le taux d'imposition et la croissance économique à long terme avec un modèle de Barro (1990) avec des dépenses publiques productives. Ainsi, il est important d'analyser la relation fiscalité et croissance au Sénégal pour une mobilisation efficiente des ressources fiscales. Existe-t-il une relation en cloche entre

fiscalité et croissance? Est-ce que l'augmentation de la pression fiscale à un certain seuil réduit les recettes fiscales? Quel est le taux de pression fiscale qui maximise les recettes fiscales ?

Pour apporter des réponses exhaustives à nos questions de recherche ci-dessus, nous fixons un objectif principal qui est de montrer s'il existe une relation en cloche entre la fiscalité et la croissance économique au Sénégal. De cet objectif principal découle deux objectifs spécifiques :

- ✓ montrer le taux d'imposition qui potentiellement maximise les recettes fiscales.
- ✓ Montrer la nature de la relation fiscalité et croissance.

Pour atteindre cet objectif, nous réalisons une analyse empirique qui utilise un modèle quadratique comme celui présenté par Minea et Villieu (2009), sur des données annuelles allant de 1960 à 2013. Par ailleurs, l'approche hypothético-déductive est utilisée et repose sur les hypothèses ci-dessous :

- **H1:** il existe un taux d'imposition qui potentiellement maximise les recettes fiscales.
- **H2:** il existe une relation concave entre la fiscalité et la croissance.

Notre travail sera articulé autour de trois chapitres. Le premier permet la mise en évidence de l'analyse théorique de la relation croissance et fiscalité. Il s'agira de faire une brève définition des concepts et une revue synthétique de la littérature. Le deuxième consiste en une étude du système fiscal Sénégalais. Il s'agira de faire un état des lieux des différents types d'impôts, des techniques et des réformes fiscales du Sénégal. Le dernier se consacre à l'analyse empirique de la relation en cloche entre taxe et croissance au Sénégal.

Chapitre I : ANALYSE THEORIQUE DE LA RELATION CROISSANCE ET FISCALITE

Le but de ce chapitre est de faire une brève définition des concepts et de faire une synthèse de la littérature sur la croissance et la fiscalité.

Section I : définition des concepts

Pour cerner la relation entre la fiscalité et la croissance, il serait important de connaître la définition de certains concepts.

1. Définition de la fiscalité et classification fiscale Sénégalaise

a. La fiscalité

La fiscalité est définie au sens strict comme l'ensemble des impôts et des taxes frappant les activités d'une entité. Au sens large, elle désigne l'ensemble des textes législatifs et réglementaires d'un pays liés à l'assiette, à la liquidation et au recouvrement des impôts et taxes nationaux.

« L'impôt est une prestation pécuniaire requise des membres de la collectivité. Elle est perçue par voie d'autorité et à titre définitif, sans contre partie en vue de couvrir les dépenses publiques »². La position de John M. Keynes sur le rôle de l'Etat et la crise des années 1930 ont induit à une amélioration de la définition. L'impôt devient ainsi un moyen de couverture des charges de l'Etat et un moyen de régulation économique et sociale. Il est subdivisé en plusieurs groupes selon les classifications fiscales.

b. Classification des impôts

Selon la classification administrative, l'impôt peut être classé comme suit :

- L'impôt direct est un prélèvement obligatoire annuel qui est payé directement par le contribuable au trésor public. Il est souvent prélevé sur le revenu ou sur le capital. Il est payé par les personnes et par les sociétés. Exemple : impôt sur le revenu des personnes physique et l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

On parle d'impôt sur le revenu lorsque l'impôt est progressif et est appliqué sur le revenu du contribuable.

²Dictionnaire des sciences économiques, Armand Colin, Paris, 2ème édition.

- L'impôt indirect est un prélèvement sur les dépenses en biens et services. Il est versé par le contribuable par le biais d'un autre qui le collecte et le reverse au trésor public. Le principal impôt indirect est la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est une taxe sur les ventes en détails.

Selon la classification économique, il existe :

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales
Pour ce qui est de l'impôt sur les personnes physiques y sont assujetties toutes les personnes physiques vivant seules ou en famille domiciliées au Sénégal et disposant de revenu imposable au Sénégal. Cet impôt est progressif ou proportionnel. Quant à l'impôt sur les personnes morales, il est un impôt proportionnel et prélevé à la fin de chaque exercice.
- l'impôt sur les dépenses est un impôt général sur les dépenses de consommation. Il est proportionnel au prix des biens et services (taux de 18%). Il est collecté par l'entreprise et reversé au trésor public après déduction de l'impôt ayant déjà frappé l'entreprise.
- l'impôt sur le capital est constitué des droits d'enregistrement portant sur les mutations de l'entreprise à titre onéreux ou gratuit, de l'impôt sur le foncier bâti et de l'impôt sur le foncier non bâti.

Selon la classification technique, on peut distinguer la fiscalité des entreprises et la fiscalité des ménages.

- ✓ La base ou l'objet imposable est appelé l'assiette fiscale et la proportion de l'assiette fiscale que doit payer le contribuable assujetti à l'impôt au trésor public est le taux d'imposition. Elle est évaluée à partir de deux méthodes :
 - L'évaluation réelle permet de connaître le montant réel de la matière imposable c'est-à-dire établir l'impôt sur une base réelle et des pièces justificatives.
 - L'évaluation forfaitaire est faite sur une base arbitraire. Elle utilise une approximation du chiffre d'affaire des petites entreprises. Cet évaluation permet de taxer le contribuable en se rapprochant le plus possible de sa situation financière.
- ✓ La liquidation : c'est le calcul du montant de l'impôt. Elle est faite par l'administration lorsque celle-ci a, à sa disposition des éléments réels et quantifiables pour le calcul de l'impôt que doit payer le contribuable. Elle peut être faite également par le contribuable lui-même. C'est le cas pour la TVA, pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les salaires.

2. La croissance économique

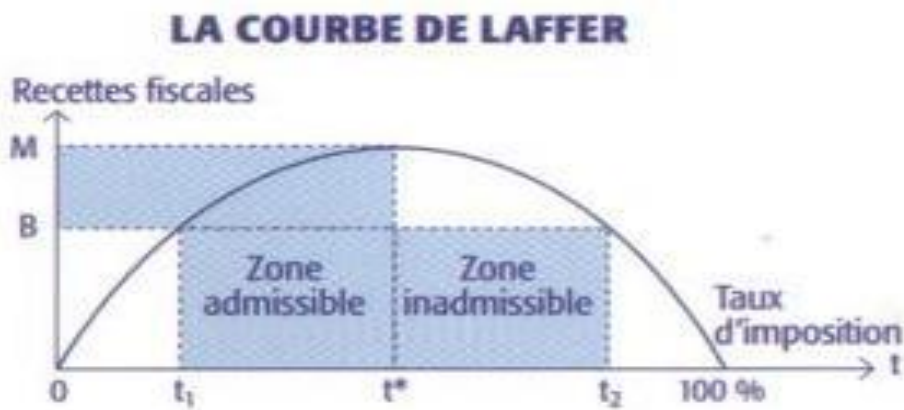
a. Définition de la croissance économique

La croissance économique est définie par F. Perroux comme « *une augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues, d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global en termes réels* ». Elle peut être aussi définie comme un changement économique sur une longue période. Cependant, ce changement doit être distingué de l'expansion, du progrès économique et du développement économique. L'unité de mesure de la croissance économique est le produit intérieur brut (PIB).

b. La courbe en cloche ou courbe de Laffer

Cette courbe a été mise en évidence par Laffer pour illustrer la relation entre le taux d'imposition et les recettes fiscales. Elle fut popularisée par Wanniski (1978) sous le nom de courbe de Laffer. Selon la courbe, lorsque le taux d'imposition augmente, les recettes fiscales augmentent également jusqu'à atteindre un maximum et diminuent : c'est le taux d'imposition optimal. C'est à ce taux que les recettes fiscales sont maximales, mais au-delà de ce seuil, les agents économiques réduisent leur offre de travail, leur épargne, et leurs investissements ou tentent d'échapper à l'impôt. Le graphique 1 est un exemple de la courbe de Laffer.

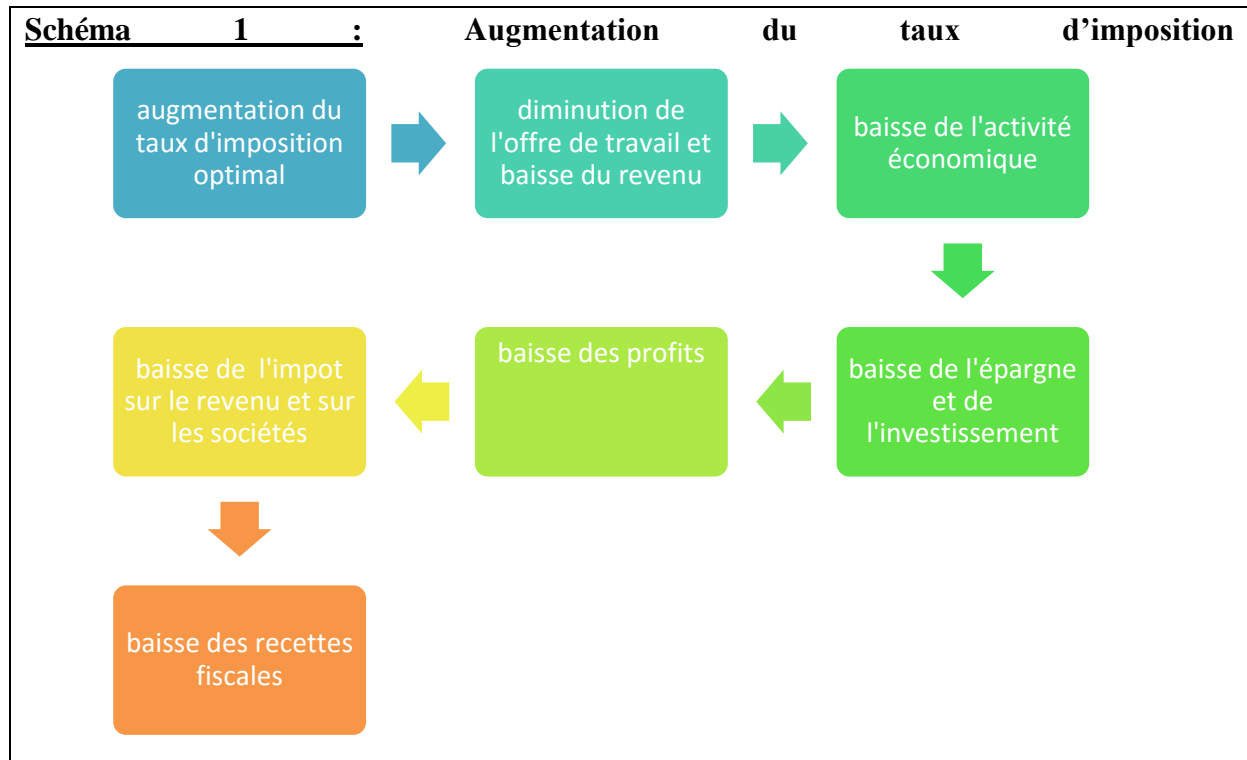
Graphique 1 : courbe de Laffer



Source : <http://finances-credit.com/impots/la-fiscalite-comme-arme-de-politique-economique/>

❖ Le mécanisme de la courbe de Laffer

Deux effets sont induits par l'augmentation du taux d'imposition : un effet de substitution et un effet revenu, mais si le taux dépasse un certain seuil, l'effet substitution l'emporte sur l'effet revenu. L'effet substitution est expliqué par la courbe de Laffer selon le mécanisme suivant :



Les recettes fiscales augmenteront tant que le pays se trouve sur la partie gauche de la courbe d'après Laffer et seront maximales au taux d'imposition optimal. Cependant, selon Fullerton (1982) et Malcomson (1986), cette courbe peut être continue ou ne pas avoir de maximum. Quant à Novalés et Ruiz (2002), elle peut présenter plusieurs maxima.

Section II : Revue de la littérature

La problématique des effets de la fiscalité sur la croissance économique représente une préoccupation qui a attiré l'attention de plusieurs auteurs. La majorité des économistes tentent de considérer que la fiscalité pénalise la croissance économique. Cependant, il est important de souligner que les effets attendus de la fiscalité sur la croissance varient en fonction du cadre théorique retenu, c'est-à-dire qu'en fonction d'un modèle de croissance néoclassique ou de croissance endogène ou en fonction du facteur de production soumis à l'impôt, à savoir, un impôt sur le capital ou un impôt sur le travail.

1. Les théories de la croissance économiques

La croissance économique est définie comme un phénomène économique de long terme. Selon François Perroux, elle peut être définie comme « *l'augmentation soutenue pendant une ou*

plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit net en terme réel ». Les premières réflexions sur la croissance économique datent de la première révolution industrielle, avec Smith (1776) qui est le père de la première théorie de la croissance. Selon lui, la croissance est illimitée, car elle continue tant qu'il y'a division du travail et que le marché continue à s'étendre. Sa thèse est appuyée par Harrod et Domar (1946), pour qui la croissance est illimitée mais instable car rien ne garantit que le taux de croissance de la population soit égal au taux de croissance qui assure l'équilibre sur le marché des biens et services. Par ailleurs, Say affirme que la croissance est illimitée et stable, grâce à la loi des débouchés et les désajustements sont temporels. Contrairement à eux qui soutiennent que la croissance est illimitée, Karl Marx (1844) postule que la baisse du taux de profit issue de la quête perpétuelle de celui-ci réduit progressivement l'accumulation du capital et donc la croissance.

Les théories sont nombreuses et variées selon les écoles de pensées. Cependant, toutes ces théories peuvent être regroupées en deux classes : la croissance exogène et la croissance endogène.

➤ La croissance exogène

Pour les néoclassiques, la croissance n'est maintenue qu'avec des facteurs exogènes que sont le progrès technique ou le taux de croissance de la population. L'analyse théorique de Solow (1956) montre que la croissance économique est favorisée par le niveau de capital technique investi (machines, infrastructures, etc.). Pour lui, si chaque travailleur dispose d'un équipement plus performant, il pourra produire plus. Cependant, cette augmentation de la production n'est pas proportionnelle : c'est la loi des rendements décroissants. Son modèle est un modèle d'offre qui repose sur les hypothèses habituelles des néoclassiques (marché de concurrence pure et parfaite, rémunération des facteurs à leur productivité marginale, plein emploi etc.). Ainsi, le niveau de production d'un pays est défini par l'investissement par tête qui y est effectué. Tant que le pays est loin de son état stationnaire, s'il augmente l'investissement par tête sa croissance augmente. D'où le phénomène de rattrapage des pays industrialisés par les pays émergents par exemple : c'est la propriété de la convergence. En outre, le modèle prend en compte également l'investissement en capital humain, ce qui permet d'expliquer le retard de croissance de certains pays par rapport à d'autres.

Ce modèle ne permettait pas d'expliquer la croissance économique à long terme. C'est ainsi qu'il a été élargi avec la prise en compte du progrès technique. Ce facteur permet d'augmenter

l'efficacité productive des facteurs travail et capital. Cependant, ce facteur progrès technique ne permet pas d'expliquer le taux de croissance à long terme car il est exogène au même titre que le taux de croissance de la population.

➤ La croissance endogène

La théorie de la croissance endogène est née avec les travaux de Romer (1986) et de Lucas (1988). Cette théorie est fondée sur le résultat de travaux empiriques sur les questions de la convergence, de l'influence de la démographie sur la croissance et du rôle des politiques économiques sur la croissance. Elle considère la croissance comme un phénomène auto-entretenu par l'accumulation de quatre facteurs : le capital physique, la technologie, le capital humain et le capital public. Le degré d'accumulation de ces variables dépend des décisions économiques, d'où le nom de théorie endogène.

- Le capital physique

Le capital physique est l'ensemble des équipements et l'organisation de la production. Romer (1986) a renouvelé la théorie de l'investissement comme facteur de croissance, en proposant un modèle qui repose sur les phénomènes d'externalité entre firme. En effet, quand une firme achète de nouveaux équipements, c'est pour accroître sa production, mais elle donne également aux autres firmes des moyens d'accroître leur production car on ne peut s'approprier le savoir.

- La technologie

Cette théorie des innovations et de la recherche-développement est à l'origine de la création de biens et services protégés par des brevets sources de nouveaux revenus.

- Le capital humain

Le concept est inventé par Schultz et popularisé par Becker dans les années 60. Becker définit le capital humain dans son ouvrage « *Capital humain* » comme « *l'ensemble des capacités productives qu'un individu acquiert par accumulation de connaissances générales ou spécifiques de savoir-faire, etc.* » c'est à dire l'ensemble des connaissances et des savoir-faire appris par l'individu pour accroître sa productivité.

- Le capital public

C'est l'ensemble des infrastructures de communication et de transport. Ils sont au cœur du modèle de Barro (1990). Selon ce modèle, les investissements publics présentent des

externalités positives sur la productivité des entreprises privées. L'accumulation de ce capital est possible grâce à la collecte des impôts effectuée par l'Etat et les collectivités locales d'après Smith (1776).

La théorie du capital public est source d'imperfection avec l'appropriation des innovations par les firmes qui innovent. Pour corriger ces imperfections, l'Etat doit créer des structures institutionnelles qui soutiennent la rentabilité des investissements et de subventionner les activités insuffisamment rentables pour les agents économiques et pourtant indispensables à la société³. D'où le taux de croissance à long terme dépend des politiques économiques menées par l'Etat.

2. Politique fiscale et croissance économique

La fiscalité représente la principale ressource des pays en développement. Mais, dans un monde où la concurrence est acharnée, le taux d'imposition sera le seul outil de défense pour les gouvernements des pays. Il est admis que le taux d'imposition choisi influence soit les recettes fiscales, soit les entrées et les sorties des capitaux. Cela influence tout de même la croissance économique des pays. A cet effet, beaucoup de travaux économiques ont porté sur la relation entre fiscalité et croissance. Cependant, les résultats obtenus diffèrent selon les modèles de croissance utilisés et selon que l'on soit dans un modèle théorique ou empirique, mais également selon les différents impôts utilisés.

Smith (1776) fait une analyse théorique de la relation entre impôt et croissance. Selon lui, chaque sujet de l'Etat doit contribuer au financement des besoins de la collectivité en mettant une proportion de son revenu. Cependant, il considère que l'impôt peut être source d'abandon de certaines activités pour d'autres.

Dans le modèle exogène de Solow (1956), le taux de croissance à l'état stationnaire est donné seulement par les variables exogènes tels que le taux de croissance démographique et le progrès technique. Par conséquent, les taxes et les dépenses publiques peuvent affecter le taux de croissance transitoire mais pas le taux croissance à long terme. Ainsi, la fiscalité pourrait seulement expliquer la différence des niveaux de revenus mais pas le taux de croissance à long terme.

Cependant, les travaux de Romer (1986), Lucas (1988) et Barro (1990) sur le modèle de croissance endogène, montrent que le capital public et le capital humain ont un effet sur le taux

³Dictionnaire des sciences économiques, Armand Colin, Paris, 2^eédition

de croissance économique à long terme. Leur analyse montre que la fiscalité a un impact sur le taux de croissance transitoire mais aussi sur le taux de croissance à long terme. Milesi-feretti et Roubini (1998) modélisent une économie à trois secteurs (des biens finaux, des biens non marchands et du capital humain) pour mesurer l'impact de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la consommation et par conséquent sur la croissance économique. Ils concluent que la taxe sur la consommation réduit la croissance par une distorsion liée à la préférence du loisir au détriment du travail. Cette préférence est causée par l'impôt sur le revenu. Newbery et Stern (1987), Chambas (1994) et Arthus (1997) montrent que les taux d'imposition ont une influence négative sur l'activité de production et qu'en Afrique, les taux d'imposition appliqués découragent l'investissement. Dans la même logique d'idée, Savago (2011) constate que l'une des causes de la baisse des activités de production au Burkina Faso est corrélée à la manière de fixer les montants des patentes. Pour lui, la manière de la fixation des taux d'imposition limite les actions d'investissement.

Par ailleurs, Minea et Villieu (2009) montrent qu'il existe dans la théorie une relation en cloche entre le taux d'imposition et la croissance à long terme avec un modèle de croissance à la Barro (1990) avec des dépenses publiques productives. Ils utilisent un modèle de croissance optimale, à la Ramsey-Cass-Koopmans dans une économie fermée avec deux agents :

- un agent représentatif qui maximise son utilité intertemporelle U induite par sa consommation (C_t) et paye des impôts proportionnels à son revenu et le taux d'imposition $0 < t < 1$ est constant.
- le gouvernement finance les dépenses publiques productives par l'impôt collecté auprès de l'agent représentatif (bt) et par un déficit public. Ce déficit est sources de dépenses improductives à cause du paiement du service de la dette ($rtbt$) provenant de l'accumulation de la dette.

Avec ce modèle, ils montrent qu'il existe une relation en cloche entre le taux d'imposition et le taux de croissance stationnaire (y), à ratio de déficit (u) donné. L'augmentation de ce ratio engendre une augmentation du taux d'imposition optimal et une diminution de la croissance. Par ailleurs, Amable Bruno et Chatelain Jean Bernard (1995) essayent de montrer le taux d'imposition maximisant la croissance. Pour ce faire, ils utilisent un modèle de croissance endogène à la Barro (1990) avec des investissements publics présentant des externalités positives sur la productivité des entreprises privées et que certaines infrastructures publiques peuvent avoir des effets de congestion. Ils utilisent une méthode théorique avec un

chevauchement de modèles pour étudier le cas d'une petite économie fermée et d'une économie ouverte et dans deux régimes contraint⁴ et non contraint financièrement⁵. Dans le régime non contraint, la détermination du taux de croissance ressemble à celle du modèle AK⁶ et dans le régime contraint les taux de croissance et d'intérêt résultent de l'équilibre entre la demande d'investissement et l'offre de fonds préalable. C'est ainsi qu'ils montrent que dans une économie fermée avec quatre agents (ménage, entrepreneur, intermédiaire financier et Etat) le taux de prélèvement fiscal maximisant la croissance est égal à la productivité du capital public rapporté au capital privé et que le taux de croissance effectif de l'économie est le minimum du taux de croissance des deux régimes.

Dans une économie ouverte, le taux de fiscalité sur le revenu des entreprises qui maximise la croissance est identique à celui dans une économie fermée. Cependant, si l'Etat change de mode de financement et au lieu de prendre la taxe sur le revenu brut des entreprises, il prend la taxe sur les profits nets des charges d'intérêt ; ce qui implique une subvention aux prêteurs étrangers, le taux de fiscalité optimal sera différent. Cette différence est causée par l'exonération fiscale des charges d'endettement. En somme, dans une économie fermée, selon ces deux économistes le financement du capital public par l'imposition du revenu brut des entreprises conduit à un taux de fiscalité maximisant la croissance. Dans une économie ouverte, si la contrainte financière augmente à cause d'une hausse des taux d'intérêt, le taux de croissance baisse.

Par ailleurs, Bénassy-Quéré et al (2009), faisant une analyse de la fiscalité compétitive dans un monde concurrentiel, pensent que la politique fiscale repose sur quelques principes fondamentaux :

- la règle de Ramsey : pour une mobilisation efficace et efficiente des ressources, l'Etat doit imposer des bases peu élastiques. C'est-à-dire des bases qui ne réagissent pas trop à la baisse ou à la hausse de l'impôt. Ainsi, pour des recettes maximales, il faut mettre en place un impôt à taux faible appliqué à une base fiscale large et peu élastique.
- la courbe de Laffer : une hausse du taux d'imposition accroît les recettes fiscales ; mais au-delà d'un certain seuil, une hausse supplémentaire du taux d'imposition réduit les recettes. Cette relation en cloche entre le taux d'imposition et les recettes fiscales résulte

⁴ Régime contraint financièrement : régime où le niveau de consommation est maintenu à son niveau minimal et où l'endettement est maximal

⁵ Régime non contraint financièrement : régime où le niveau de consommation des entrepreneurs est strictement supérieur à son niveau minimal et où le ratio d'endettement est inférieur ou égal à son niveau maximal

⁶ Le modèle AK est un modèle de croissance endogène induit du modèle de Solow.

mécaniquement de la rétractation de la base fiscale lorsque le taux d'imposition augmente (conf. Schéma 1). Exemple : pour un taux d'imposition de 100%, les recettes fiscales sont nulles car il n'existe plus d'assiette (trop d'impôt tue l'impôt). En général, beaucoup de pays se trouvent du côté croissant de la courbe de Laffer.

- la fiscalité optimale : « *le profil optimal des taux marginaux d'imposition en fonction des revenus est généralement décroissant, car imposer à l'ensemble des individus permet de maximiser les recettes fiscales, et la décroissance des taux marginaux permet de ne pas décourager les individus à travailler davantage, quel que soit leur revenu de départ, tandis que la perte fiscale liée à la baisse des taux marginaux est de plus en plus faible à mesurer que le nombre d'individus diminue* ».
- l'incidence fiscale : la fiscalité ne pèse pas nécessairement sur l'entité physique ou morale qui verse le montant de l'impôt à l'autorité fiscale mais, elle pèse sur les bases fiscales les moins élastiques. La charge fiscale peut être transférée d'un marché à un autre. Exemple : du marché du capital vers le marché du travail.

Sur le plan empirique, les résultats sur une relation entre la fiscalité et la croissance diffèrent selon les types d'impôts, selon la méthodologie et selon les pays. Les travaux de Barro (1990) montrent qu'une forte taxation est nuisible pour la croissance. Selon lui, une réduction de la pression fiscale favorise la croissance économique. Mais peu après, si les résultats de ses travaux ont été validés par certains, force est de constater qu'ils ont été infirmés par d'autres. Hsing (1996) fait une étude empirique sur les Etats-Unis et montre qu'il existe une relation en cloche entre le taux moyen d'imposition et les recettes fiscales. Dans la même logique, Minea et Villieu (2009) ont essayé de réconcilier les études théorique et empirique sur l'existence d'une relation en cloche entre le taux d'imposition et les recettes fiscales, dans l'optique de déterminer la relation entre impôt et croissance dans l'OCDE. Pour ce faire, ils effectuent une étude empirique similaire pour tester le modèle en utilisant la méthode PSTR⁷ de Gonzalez et al. (2005). Cette méthode permet d'estimer les effets de seuil avec transition lisse en panel. Ces études empiriques sur l'OCDE ont conduit aux mêmes résultats que celui de Hsing (1996). Cette relation en cloche peut provenir du fait que l'augmentation du taux d'imposition réduit l'initiative privée et décourage l'investissement.

D'autres études se basent sur les différents types d'impôts pour étudier une éventuelle relation entre l'impôt et la croissance. Arnold et al (2011) examinent la mise en place d'un

⁷ PSTR : « Panel Smooth Threshold Regression »

système fiscal capable d'accélérer la reprise économique et de contribuer à la croissance économique. Pour cette étude, Arnold et al (2011) adoptent un modèle économétrique de type panel à effets fixes et avec correction d'erreurs sur vingt-un (21) pays de l'OCDE sur une période de trente-quatre (34) années, pour mieux distinguer les effets de la taxation sur la croissance à court et à moyen terme. Les résultats de leur estimation montrent que l'impôt sur les biens immobiliers et l'impôt sur les biens de consommations sont moins nuisibles à la croissance économique que l'impôt sur le revenu personnel et l'impôt sur le revenu corporatif. En somme, ils concluent que l'impôt sur le revenu corporatif et l'impôt sur le revenu personnel ont un impact négatif sur la productivité totale des facteurs et sur l'investissement au niveau des firmes. Une hausse de 1% des recettes des taxes à la consommation par rapport à l'impôt sur le revenu augmente le PIB par habitant de 0,74% à long terme.

Par ailleurs, Arseneau et al (2011) utilisent une méthodologie similaire à celle de Arnold et al (2011) pour analyser les conséquences de l'imposition du revenu corporatif, du revenu personnel, de la masse salariale et de la consommation sur la croissance du PIB par habitant des pays de l'OCDE pour une période de trente-six (36) années. Les variables de l'imposition sont construites à partir de trois types d'impôts mentionnés sur l'imposition de consommation et ensuite transformées sous forme logarithmique. En plus, ils utilisent la moyenne de cinq (5) années de toutes les variables incluses dans le modèle pour éliminer l'autocorrélation. A la suite de leur analyse, ils montrent qu'il existe une relation négative entre le ratio des recettes de l'impôt sur le revenu, sur les recettes de l'impôt sur la consommation et la croissance économique et que la taxation de la consommation a un impact plus positif sur la croissance économique que l'impôt sur le revenu. Une hausse de 0,1 point du ratio de taxe à la consommation sur l'impôt et sur le revenu personnel donne lieu à une augmentation de 0,12% du PIB par habitant tandis qu'une baisse de l'impôt corporatif de 10% entraîne une hausse de 1% à 2% du taux de croissance annuel.

Dans cette même logique, Padovano et al (2001) utilisent également un modèle de panel sur vingt-trois (23) pays de l'OCDE sur la période 1961-1990, pour analyser l'impact de l'imposition du revenu personnel sur la croissance économique. Cependant, ces auteurs prennent comme variable de taxation le taux marginal d'imposition. Ce taux est obtenu en régressant les recettes fiscales totales de la taxation sur le PIB. Ces auteurs montrent qu'il existe une relation significative et négative entre le taux marginal d'imposition et le taux de croissance moyenne du PIB, pour un niveau donné de la croissance démographique, du capital physique

et du capital humain. Pour eux, la hausse d'une unité du taux marginal d'imposition entraîne une baisse de 0,011 unité du taux de croissance du PIB en moyenne.

Les travaux empiriques de Bujanga et al (2013) pratiqués sur un échantillon de vingt-quatre (24) pays de l'OCDE et vingt-quatre (24) pays en développement, ont montré une relation à long terme entre la structure fiscale et la croissance économique cohérente entre ces deux groupes de pays. Par ailleurs, les travaux de Keho Yaya (2010) sur les effets macroéconomiques de la politique fiscale en Côte d'Ivoire, viennent confirmer le premier principe (la règle de Ramsey). Keho (2010) montre en utilisant un modèle à correction d'erreur sur des données annuelles couvrant la période 1960-2006, l'existence d'une relation à long terme entre les variables fiscales, le PIB, la consommation et l'investissement. Pour lui, la fiscalité ne freine pas la croissance à long terme et les recettes fiscales sont positivement liées au PIB et à ses composants. Cependant, à court terme certains types d'impôts ont un effet négatif sur la croissance. De ce fait, l'Etat de la Cote d'Ivoire doit augmenter le taux de recouvrement des impôts et élargir l'assiette.

Chapitre II : EVOLUTION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME FISCAL SENEGALAIS

Le Sénégal a hérité du système fiscal français. Cependant, comme l'impôt est un phénomène de souveraineté étatique, une nécessité sociale, tout Etat souverain se devait de mettre en place son propre système fiscal. Ce qui est nait avec les réformes du système fiscal. Pour connaître les instruments utilisés pour chaque réforme, il est important de connaître les éléments de chaque groupe d'impôt. Ainsi, ce chapitre sera structuré en deux sections. La première présentera les différents types d'impôts et les techniques fiscales observées au Sénégal. La seconde section analysera les différentes réformes fiscales effectuées au Sénégal de 1960 à nos jours.

Section I : présentation des différents impôts et les techniques fiscales sénégalaises

Le système fiscal est caractérisé par l'ensemble des impôts et leurs modes d'application. Ces impôts sont divisés en deux groupes : l'impôt direct et l'impôt indirect. Chaque groupe est constitué d'un ensemble d'éléments.

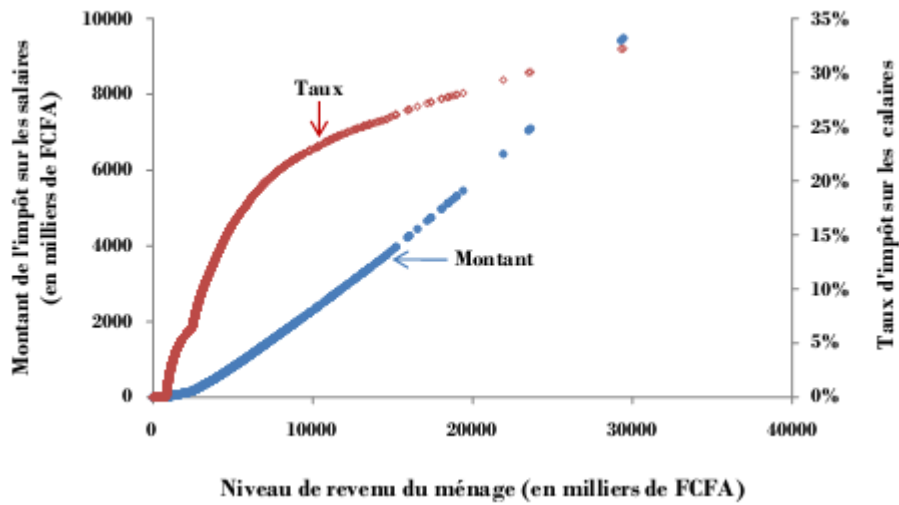
1. Présentation des différents impôts

L'impôt est divisé en deux sous-groupes : l'impôt direct et l'impôt indirect

L'impôt direct est composé principalement de l'impôt sur le revenu salarial et de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

- ❖ L'impôt sur les salaires est une taxe progressive. Son taux évolue avec le niveau de salaire, il devient plus élevé en fonction que le salaire augmente comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 2 : Impôt sur le salaire en fonction du salaire

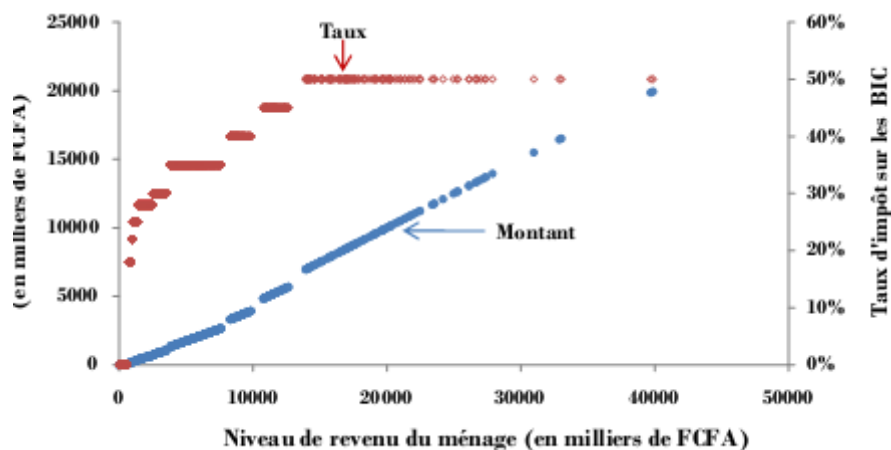


Source : DPEE

Ce graphique montre bien que le taux d'impôt évolue en fonction du salaire. Ce qui implique que les personnes avec un salaire assez important vont contribuer plus.

- ❖ L'impôt sur les BIC est dû par les personnes physiques ou par les sociétés assujettis à l'impôt sur les BIC. C'est un impôt progressif comme l'impôt sur le salaire, mais il est plus lourd. Comme l'illustre le graphique suivant, son taux marginal est plafonné à 50% du revenu.

Graphique 3 : Impôt sur les BIC en fonction du revenu du ménage



Source : DPEE

Quant à la fiscalité indirecte, elle s'applique aux dépenses de biens et de services destinées à la consommation ou à l'investissement des ménages : ceux sont principalement les impôts sur le commerce extérieur, la taxe sur la valeur ajoutée et la patente.

La collecte de ces impôts est faite selon un ensemble d'opérations : c'est la technique fiscale.

2. Les techniques fiscales sénégalaises

La technique fiscale se compose de trois opérations essentielles : l'assiette, la liquidation et le recouvrement. L'assiette est la base imposable, elle permet de calculer le montant de l'impôt pour la liquidation. Cette opération est suivie par celle de recouvrement ou de collecte. Elle se fait :

- ❖ par système d'acompte prévisionnel pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu. Il consiste à payer l'impôt par anticipation avant le calcul du montant. Après liquidation, les acomptes payés seront déduits de l'impôt calculé.
- ❖ par système de retenu à la source pour les salaires. L'impôt est prélevé directement sur le revenu du contribuable.
- ❖ et par système normal, le contribuable va faire directement ses versements d'impôt au trésor public.

Pour garantir un meilleur prélèvement des impôts, le système fiscal se doit d'être performant. Ainsi, les pays africains ont pour défi de trouver un système fiscal favorable à l'entreprise, à l'investissement et qui permet un recouvrement optimal des recettes fiscales.

Section II : les réformes fiscales faites au Sénégal de 1960 à nos jours

Le système fiscal Sénégalais, après les indépendances était caractérisé par des distorsions économiques. Le système de prélèvement fiscal était constitué pour la plupart par la fiscalité indirecte. Elle était caractérisée par la coexistence de trois taxes sur le chiffre d'affaire⁸. Ce système n'a changé qu'à la fin des années soixante-dix avec la baisse des cours des matières premières, qui creusa le déficit budgétaire et engendra une augmentation de la dette publique. Face à cette situation, l'Etat du Sénégal décide de mettre en place une série de réformes fiscales sous l'égide des divers programmes économiques et financiers.

1. Les réformes nationales

Le système fiscal sénégalais a connu plusieurs réformes en fonction des stratégies de politiques économiques mises en place par les différents gouvernements qu'a connus le pays.

En janvier 1979⁹, une réforme visant à mettre en place une taxe sur la valeur ajoutée pour remplacer les taxes sur le chiffre d'affaire a été adoptée. Le taux moyen de la TVA passe de 15% à 17% et en 1982, le champ d'application de la TVA fut étendu sur les produits pétroliers. Sur la période 1982-1983, le pays enregistre un faible taux de croissance du PIB réel qui tourne autour de -5% selon la DPEE.

- ❖ Les réformes fiscales sous l'ajustement structurel : concernaient la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. Elles ont été mises en place dans le cadre du programme d'ajustement à moyen et long terme (1985-1992) pour accroître les recettes publiques et réduire la charge fiscale du secteur formel.

Au niveau de la fiscalité indirecte, la réforme de 1986 mise en place dans le cadre de la nouvelle politique industrielle, consistait à baisser le niveau de la fiscalité de porte sortie, à la suppression de certaines formes d'exonération, à la limitation et au suivi strict des autres exonérations. Elle consistait également à l'élargissement de la taxe sur la valeur ajoutée intérieure au secteur informel avec l'introduction de la taxe d'égalisation et à la modernisation, mais aussi à l'informatisation de l'administration douanière pour la lutte anti-fraude.

Au niveau de la fiscalité directe, la réforme de 1987 favorise une baisse de la pression fiscale chez les détenteurs de faibles revenus et l'exonération d'impôt sur le revenu des

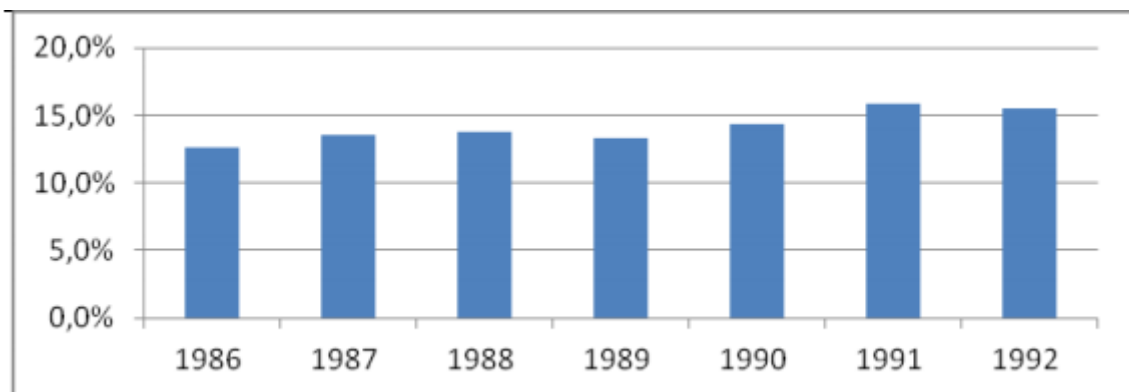
⁸ Les trois taxes sont constituées de la taxe sur la production, de la taxe sur la consommation et de la taxe sur les prestations de services.

⁹ DPEE : « la taxation optimale des ménages et les réformes fiscales »,

indemnités de licenciement, sur les indemnités de départ à la retraite et sur les indemnités de décès avec la loi 87-44 de décembre 1987. A cela, s'ajoute la réforme portant sur la fixation d'un taux unique d'imposition des sociétés à 35% et sur l'instauration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui remplace les impôts cédulaires et l'impôt général sur le revenu. Durant cette réforme, il a été initié également l'imposition séparée des revenus des époux.

En outre, les réformes sous l'ajustement structurel n'ont pas eu l'effet escompté. Les recettes de la fiscalité indirecte (hors droits de douanes) ont baissé de 5% en moyenne entre 1987 et 1993 et les recettes obtenues des droits de douanes sont passés de 39,4% en 1986 à 42,1% en moyenne en 1993. Les recettes de la fiscalité directe sont passées de 26,1% à 27% sur la même période. En somme, les recettes fiscales ont globalement augmenté sur la période 1987-1993 de 1,7 en moyenne. Cette augmentation peut être illustrée par le graphique suivant.

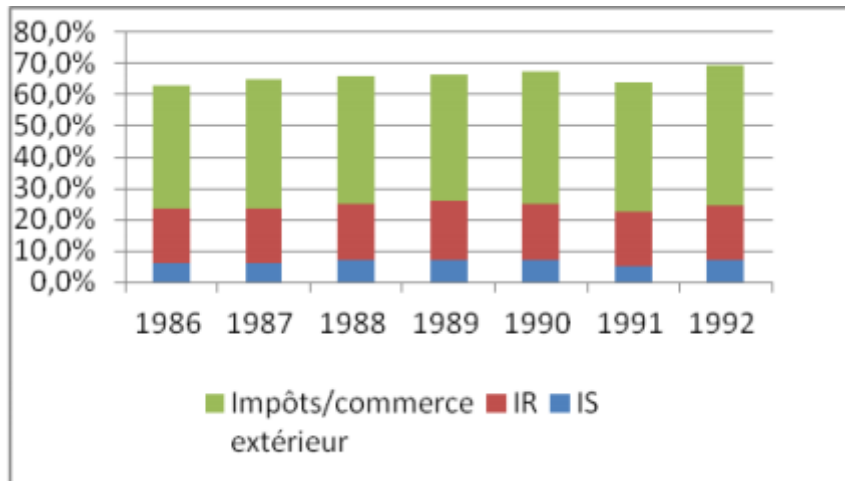
Graphique 4 : évolution des recettes fiscales en pourcentage du PIB de 1986 à 1992



Source : direction générale de la comptabilité publique et du trésor

Ce graphique montre bien une légère évolution des recettes fiscales durant cette période qui concerne les réformes. Cependant, ces réformes n'ont pas permis un changement du tissu de configuration des recettes fiscales ni à relever sensiblement la pression fiscale. Sur la période des réformes, les recettes fiscales constituées 14% du PIB et sont dominées par la taxe sur le commerce extérieur. Comme l'illustre ci bien le graphique 5, la taxe sur le commerce extérieur a contribué en moyenne à hauteur de 41,5% des recettes fiscales, suivie de loin par l'impôt sur le revenu 17,8% et de l'impôt sur les sociétés 6,6%.

Graphique 5 : composition des recettes fiscales entre 1986 et 1992

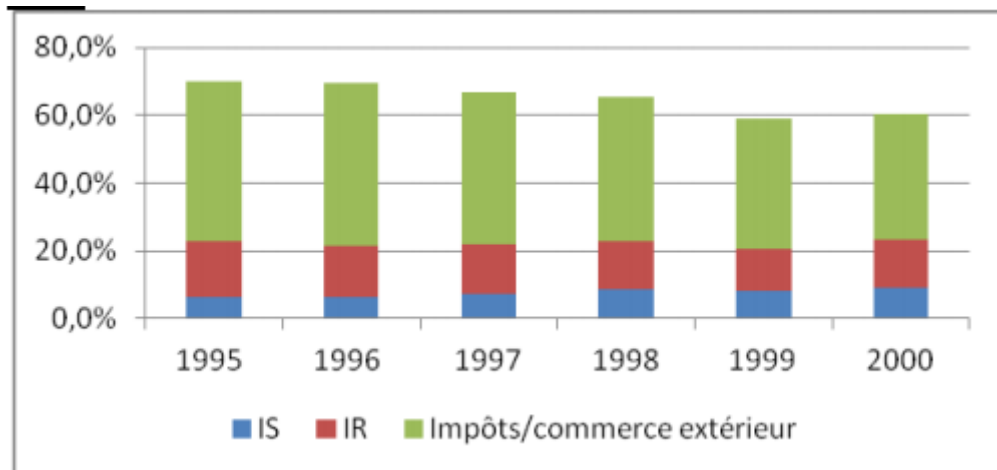


Source : direction générale de la comptabilité publique et du trésor

Durant ces réformes, le taux de croissance du PIB réel a évolué en dent de scie, passant de moins de 4% à presque 2%. Cependant, elles ont été appliquées jusqu'en 1994, malgré leurs résultats décevants dus aux manques de réalisme et à l'absence de mesures d'accompagnement.

- ❖ Les réformes post-dévaluation : elles ont été mises en place dans le but d'atténuer les chocs de la dévaluation sur le pouvoir d'achat des ménages avec une transformation de la fiscalité indirecte. Cette transformation se voit dans la baisse généralisée de la fiscalité de porte, dans la simplification des taux avec la réduction du nombre de TVA de cinq à deux mais également dans la prise en compte des mesures d'élargissement de l'assiette. En outre, des mesures fiscales de protection de l'industrie ont été prises favorisant les importations d'intrants au détriment de produits finis en concurrence avec les produits locaux. Ces réformes ont été à l'origine de l'évolution de la part des droits de douane dans les recettes fiscales passant de 43,3% en 1994 à 46,7% en 1997. Cependant, ces réformes n'ont eu aucun effet sur la part des recettes fiscales indirectes et ont été à l'origine de la baisse de la pression fiscale de 1% comparativement aux trois années précédant la dévaluation. Elles n'ont pas permis également une modification de la composition des recettes fiscales qui reste toujours dominée par la taxe sur le commerce extérieur. Cependant, on note une baisse considérable de la part de l'impôt sur le revenu due aux départs volontaires et au renouvellement des effectifs à la retraite, mais également à la privatisation, à la fermeture des entreprises publiques et à la suppression de l'emploi (graphique ci-dessous).

Graphique 6 : composition des recettes fiscales entre 1995 et 2000



Source : DPEE « évaluation du potentiel fiscal du Sénégal »

- ❖ Les nouvelles réformes : elles se sont inscrites dans une dynamique de promotion des investissements et d'amélioration de l'environnement des affaires. Elles ont été mises en place à partir des années 2000, avec des innovations introduites dont la plus importante est la réduction de l'impôt sur les sociétés de 35 à 33 puis à 25%. Cependant, ces mesures incitatives¹⁰ n'ont permis qu'une évolution de 0,4% des investissements privés sur la période 2005-2010. Par ailleurs, l'Etat du Sénégal a également mis en place un code des investissements pour faciliter la création d'entreprises dans les zones franches. Dans la même logique, le paiement de la patente a été simplifié avec un seul régime de patente soumis au mode de taxation réel et à la suppression de la patente forfaitaire. Pour une bonne prise en compte du secteur informel, le gouvernement a introduit la contribution globale unique (CGU)¹¹. Elle est une simplification de l'impôt appliqué aux petites entreprises. Par ailleurs, le code des douanes a été révisé et muni de plusieurs régimes économiques en vue de favoriser les opérations de production, de stockage et de transports des produits.

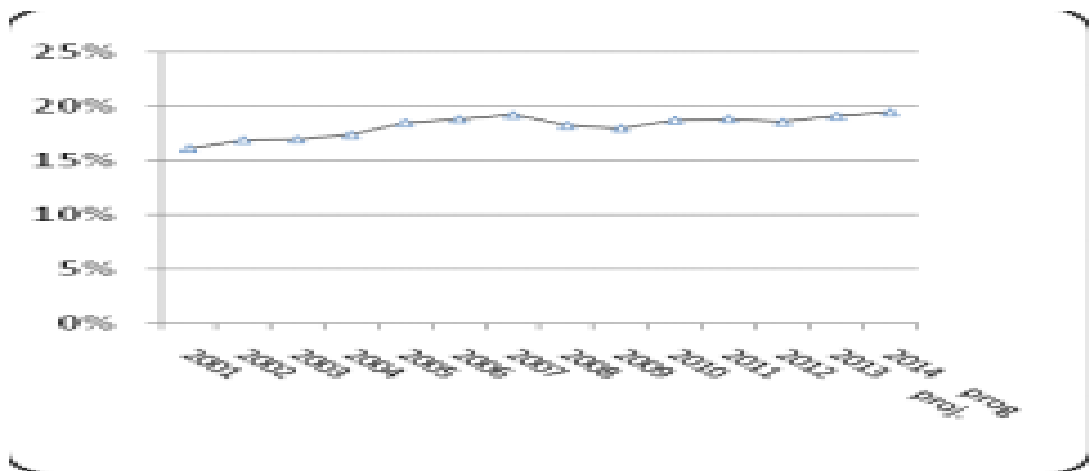
Ces réformes ont permis une augmentation de la pression fiscale¹² pour dépasser 19% en 2007 qui s'approche ainsi du seuil de 20% retenu par l'UEMOA dans le cadre de la surveillance multilatérale (voir graphique).

¹⁰ DPEE : évaluation du potentiel fiscal du Sénégal

¹¹ CGU : simplification de l'impôt appliqué aux petites entreprises, regroupant un ensemble de taxes (l'impôt sur le revenu, contribution des patentes, le minimum fiscal, contribution des licences, TVA, contribution forfaitaire à la charge de l'employeur) sous forme d'un paiement unique et synthétiser

¹² DPEE : évaluation du potentiel fiscal du Sénégal

Graphique 7 : évolution de la pression fiscale de 2001 à 2014

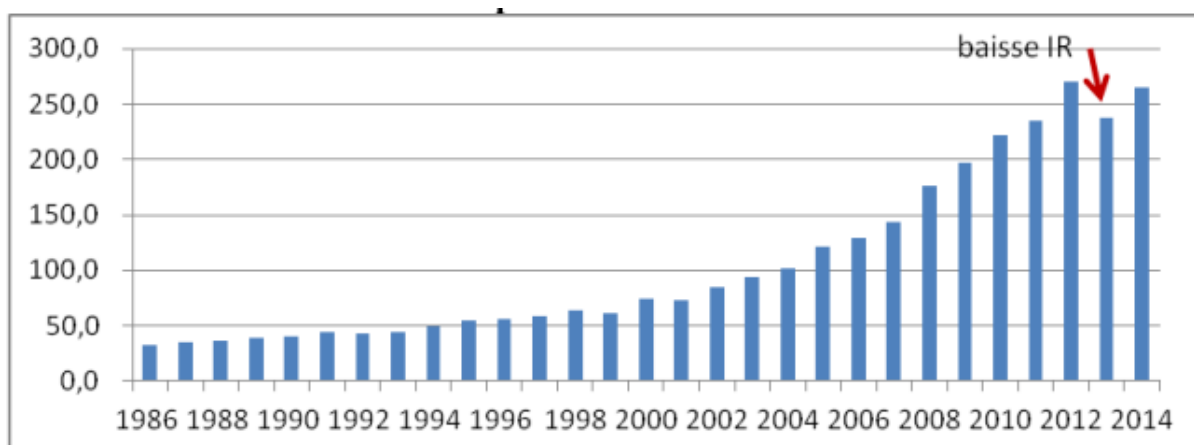


Source : DPEE

Cette augmentation de la pression fiscale est due en grande partie à l'amélioration de l'économie induite par les gains de productivité issus de la dévaluation. Les recettes fiscales¹³ ont augmenté de trente (30) milliards tous les ans, excepté 2008 en raison des chocs économiques tels que la flambé des prix du pétrole ; la crise alimentaire ; la crise financière internationale et en raison notamment des difficultés liées aux arriérés de paiement des marchés publics. Malgré ces résultats, en 2013 avec la nouvelle réforme du code général des impôts, le gouvernement, avec les mêmes objectifs que dans les autres réformes décide de réduire l'impôt sur le revenu (graphique 8) et d'augmenter l'impôt sur les sociétés de 25 à 30%. Néanmoins, ce taux est incitatif car il est comparable à celui pratiqué dans les autres Etats membres de l'UEMOA. En outre, les traitements et salaire, les bénéfices d'exploitation et les revenus fonciers seront imposés à un taux marginal de 40% et quelques modifications sont apportées à la détermination du bénéfice imposable à IS.

¹³ Idem

Graphique 8 : réduction de l'impôt sur le revenu



Source : DPEE

2. Les réformes communautaires

Les réformes communautaires¹⁴ ont été mises en place dans le cadre de l'harmonisation de la fiscalité indirecte intérieure et celle extérieure des autres pays de l'UEMOA. Dès 1995, les Etats membres de l'union ont pris l'engagement d'éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires pour les produits intra-communautaires, mais aussi de mettre en place un tarif extérieur commun (TEC).

Dans cette même logique, le Sénégal décide d'introduire dès 1998 une tarification simplifiée par catégories des produits importés. Cette décision fait passer le nombre de taux de sept à quatre et une réduction progressive des droits de douanes¹⁵ de 65% à 20% entre 1997 et 2000. Une autre mesure¹⁶ a été adoptée en 2001 : c'est le taux unique de TVA 18%. Durant la même année, un centre des grandes entreprises a été créé, visant à sécuriser les intérêts du trésor public sur les opérations menées par cette catégorie de contribuable. Des mesures de protection temporaire ont été prises pour accompagner ces réformes (la taxe conjoncturelle à l'importation et la taxe dégressive de protection). Ces mesures¹⁷ surtout celles inscrites dans le cadre du désarmement tarifaire, ont conduit à une baisse des droits de douanes qui passent de 32,3% en 1997 à 15,1% en 2009 du total des recettes fiscales. En outre, cette baisse de taxe sur le commerce extérieur n'a pas modifié la structure des recettes fiscales. Elle reste toujours dominée par les recettes tirées de la taxe sur le commerce

¹⁴ DPEE : « évaluation du potentiel fiscal du Sénégal »

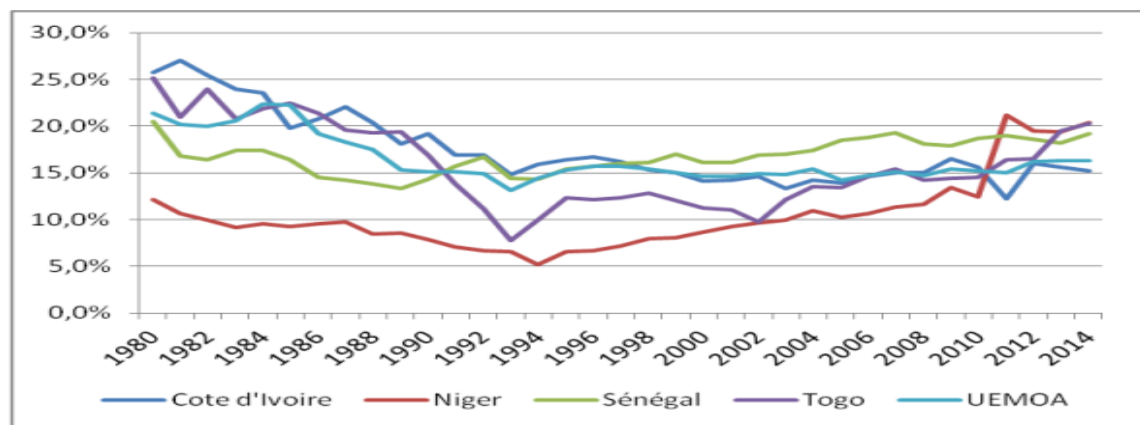
¹⁵ Idem

¹⁶ Loi du 18 septembre 2001

¹⁷ DPEE : « taxation optimale »

extérieur (confère graphique 9). En revanche, la taxe indirecte intérieure¹⁸ et la TVA à l'importation ont connu une hausse. La taxe indirecte est passée de 40,5% en 1997 à 51,5% en 2007. Sur la même période, la TVA est passée de 12,9% à 20,5% et la pression fiscale a globalement augmenté de 14,7% à 18,1%. Par ailleurs, si on compare la pression fiscale des différents pays membres de l'UEMOA comme le montre le graphique 9 ci-après, on constate que la pression fiscale du Sénégal évolue et dépasse celle de l'UEMOA et des autres pays durant la période 1998 - 2011

Graphique 9 : évolution de la pression fiscale au sein de l'UEMOA



Source : DPEE

¹⁸ DPEE : « évaluation du potentiel fiscal du Sénégal »

Chapitre III : ANALYSE EMPIRIQUE DE LA RELATION FISCALITE ET CROISSANCE

Cette dernière partie de notre travail mettra en évidence l'estimation empirique de la relation entre fiscalité et croissance économique. Elle est divisée en deux sections. Dans la première section, nous analysons les recettes fiscales et la seconde partie sera consacrée aux estimations empiriques.

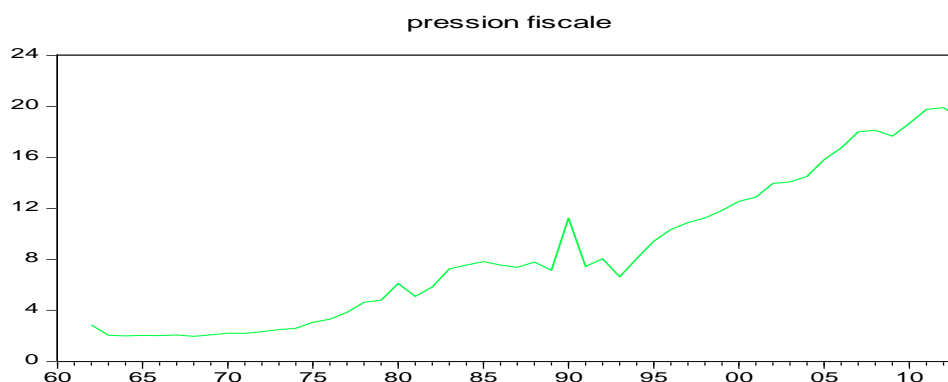
Section I : analyse des recettes fiscales

Cette section fait une analyse des caractéristiques des recettes fiscales du Sénégal. Elle s'articule autour de deux parties. Dans un premier temps, nous analysons la pression fiscale pour connaître l'évolution de l'effort fiscal et dans un second temps, nous analysons l'évolution de la structure des recettes fiscales.

1. Analyse de la pression fiscale

La pression fiscale est le ratio obtenu en faisant recettes fiscales sur PIB. Elle mesure l'effort fiscal et est un indicateur de rendement du système fiscal. Son évolution illustrée par le graphique ci-dessous révèle d'importantes variations de 4% en 1962 à environ 20% en 2013. Cette variation à la hausse de la pression fiscale se traduit par une augmentation des recettes fiscales observée durant les réformes. Cependant, il est important de noter que la baisse considérable de la pression dans les années 1994 est due à la suppression de l'emploi et au départ volontaire par conséquent à la baisse de l'impôt sur le revenu. En dépit de cette baisse, il est important de noter que la pression fiscale du Sénégal se situe en dessus du seuil minimal fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA entre 1996 et 2013. D'où l'intérêt d'analyser la structure des recettes fiscales pour une bonne orientation des réformes.

Graphique 10 : évolution de la pression fiscale du Sénégal de 1962 à 2013



Source : auteur (à partir des données de la BCEAO)

2. Analyse de la structure et de l'évolution des recettes fiscales

Le budget d'un Etat est constitué de ses recettes et de ses dépenses. Les recettes sont constituées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Cependant, au Sénégal comme dans beaucoup de pays de l'UEMOA, les revenus de l'Etat sont constitués principalement de recettes fiscales. Ces recettes sont réparties entre les impôts directs et les impôts indirects. Cette répartition est illustrée par le tableau 1 de l'annexe. Ce tableau montre une évolution croissante des recettes fiscales sur la période de 1960 à 2013. Ces recettes fiscales sont dominées par les impôts indirects composés des impôts sur le commerce extérieur et des autres impôts sur la période 1962 à 1997. Sur la période 1962 à 1995, les autres impôts et taxes ont occupé plus de 50% des recettes fiscales. Cette composition des recettes peut être expliquée par les réformes mises en place durant cette période, qui se sont plus focalisées sur l'impôt indirect que sur l'impôt direct. Cependant, de 2005 à 2013, les recettes fiscales sont majoritairement composées de l'impôt sur le revenu. Cette inversion de la situation est due à la réduction de l'IS dans les années 2000 et à la réduction des droits de douanes sur la période de 1997 à 2000. La réduction de l'IS a permis une augmentation de la compétitivité et a induit une augmentation des investissements privés de 0,4%, élargissant ainsi l'assiette. La réduction des droits de douanes dans le but de l'harmonisation de la fiscalité dans la zone UEMOA, entraîne une baisse des recettes fiscales douanières.

Section II : méthodologie et estimations

1. Méthodologie et données

a. Choix et justification des variables

L'objectif de notre analyse empirique est de montrer l'existence d'une relation en cloche entre fiscalité et croissance économique. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés des travaux de Minea et villieu (2009) qui ont développé un modèle quadratique mettant en relation la croissance, taxe et taxe au carré. Leurs travaux se sont basés sur l'hypothèse qu'il existe une relation en cloche entre taxe et croissance. Ainsi, nous utilisons comme variables dans notre modèle les recettes fiscales, le taux de pression fiscale et le taux de pression fiscale au carré. Ce taux de pression fiscale est obtenu comme suit :

$$t = \frac{\text{recettes fiscales}}{PIB}$$

Les données utilisées couvrent la période de 1962 à 2013 (date de la mise en place de la dernière réforme) et sont issues du site de la BCEAO.

Le nom des variables et leurs annotations sont codifiés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Les variables de l'étude et leurs notations.

| Noms des variables | Notations |
|-----------------------------------|-----------|
| Recettes fiscales | RFT |
| Taux de pression fiscale | t |
| Taux de pression fiscale au carré | t^2 |

Source : auteur

Avant de commencer les estimations, il nous semble pertinent de faire une brève description des variables.

Tableau 2 : Grandeurs statistiques des variables (moyenne, écart type, minimum, maximum)

| Variable | Obs | Mean | Std. Dev. | Min | Max |
|----------|-----|----------|-----------|----------|----------|
| RFT | 52 | 368.6729 | 400.3379 | 31.6 | 1352 |
| T | 52 | 16.73697 | 1.956781 | 13.29358 | 25.14518 |
| t^2 | 52 | 283.8816 | 71.59104 | 176.7194 | 632.2801 |

Source : auteur à partir des données de BCEAO

La moyenne des recettes fiscales est de 368,67 milliards de FCFA, avec un écart type de 400,3379 et un minimum 31,6 milliards et un maximum de 1352 milliards de FCFA. La longueur de l'intervalle peut être expliquée par l'étendu de l'échantillon. En ce qui concerne le taux de pression fiscale, elle a une moyenne de 16,737%, un écart type de 1,957. La valeur de l'écart type permet de dire que la moyenne peut représenter l'ensemble de l'échantillon.

b. Méthode d'estimation pour déterminer la relation en cloche entre fiscalité et croissance (sur le PIB)

Cette partie est consacrée à l'étude empirique de la relation à long terme entre la fiscalité et la croissance au Sénégal de 1962 à 2013. Pour ce faire, nous allons utiliser la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO), après estimation, nous allons procéder aux calculs des dérivées première (pour la détermination du taux optimum) et seconde (pour connaître la nature de la relation). Nous débutons cette analyse empirique par les tests de stationnarité de Dickey Fuller augmenté sur les variables pour déterminer l'ordre d'intégration.

❖ Les tests de stationnarité des variables

Pour analyser la stationnarité des variables, nous utilisons le test de Dickey Fuller augmenté. Ce test nous permettra de vérifier le degré d'intégration des variables.

Les hypothèses du test :

Ho : Racine unitaire (non stationnaire)

H1 : Non Racine Unitaire (stationnaire)

Les tests sont faits au seuil de 5%, la règle de décision stipule que si la probabilité est supérieure à 5%, on accepte l'hypothèse de non stationnarité, dans le cas contraire on accepte l'hypothèse de stationnarité.

Tableau 3 : Test de stationnarité de la variable taux de pression fiscale

| | | |
|--|-----------|-----------------------|
| Null Hypothesis: TAUX_DE_PRESSION_FISCAL has a unit root | | |
| Exogenous: Constant | | |
| Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=10) | | |
| | | t-Statistic Prob.* |
| <hr/> | | |
| Augmented Dickey-Fuller test statistic | | -5.490233 0.0000 |
| Test critical values: | 1% level | -3.565430 |
| | 5% level | -2.919952 |
| | 10% level | -2.597905 |

Source : auteur à partir des données de la BCEAO

Les résultats du test montrent une probabilité inférieure à 5%, la variable taux de pression fiscale est stationnaire à niveau.

Tableau 4 : Test de stationnarité de la variable recettes fiscales

| | | |
|---|-----------|-----------------------|
| Null Hypothesis: D(RECETTES_FISCALES) has a unit root | | |
| Exogenous: Constant | | |
| Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=10) | | |
| | | t-Statistic Prob.* |
| <hr/> | | |
| Augmented Dickey-Fuller test statistic | | -3.864561 0.0044 |
| Test critical values: | 1% level | -3.568308 |
| | 5% level | -2.921175 |
| | 10% level | -2.598551 |

Source : auteur à partir des données de la BCEAO

Les résultats du test montrent une probabilité inférieure à 5% en première différence, ce qui implique que la variable est stationnaire en première différence.

❖ **Estimation du modèle**

Le modèle à estimer est une relation quadratique entre recettes fiscales, taux de pression fiscale et taux de pression fiscale au carré. Par conséquent, Il s'écrit comme suit :

$$RFT = \alpha + \beta t + \gamma t^2 + \varepsilon_t$$

Premièrement, pour estimer ce modèle par les MCO, nous avons effectué un changement de la variable taux de pression fiscale élevé au carré par T2. Deuxièmement, nous avons cherché d'abord la dérivée première et puis seconde pour connaître la nature de la relation. Finalement, à partir de la dérivée première, nous trouvons le taux qui maximise les recettes fiscales.

- **Résultats de l'estimation**

La régression montre que le modèle est globalement significatif (Prob > F=0.0009 inférieure à 5%). Par ailleurs, chaque variable prise individuellement est significative au seuil de 5%.

Tableau 5: Résultats de l'estimation

| | | | | | | |
|----------------------|---------------|------------|-------|-------|----------------------|-----------|
| | | | | | Prob > F | 0.0009 |
| | | | | | R-squared | 0.2498 |
| | | | | | Adj R-squared | 0.2192 |
| | | | | | Root MSE | 353.76 |
| | | | | | | |
| RFT | Coefficients. | écart type | T | P>t | [95% Conf. | Interval] |
| t | 684.3021 | 220.4948 | 3.10 | 0.003 | 241.2013 | 1127.403 |
| t² | -16.79141 | 6.02673 | -2.79 | 0.008 | -28.90258 | -4.68024 |
| _cons | -6317.701 | 2001.118 | -3.16 | 0.003 | -10339.1 | -2296.303 |

Source : auteur à partir des données de la BCEAO

✓ **Tests d'hypothèses stochastiques**

Le test d'hypothèses stochastiques concerne les hypothèses suivantes :

H1 : $E(\varepsilon) = 0$

H2 : $\text{var}(\varepsilon) = \sigma^2$

H3 : $\text{cov}(\varepsilon_i, \varepsilon_j) = 0$

H4 : $\text{cov}(\varepsilon, x) = 0$

H5 : ε suit une loi normale

Les H1 et H5 ne seront pas vérifiées, car nous considérons qu'en moyenne l'estimation ne donne pas de résultats erronés et que le problème de normalité ne se pose pas vu la taille de l'échantillon.

Ainsi, il nous reste à vérifier le problème d'hétéroscédasticité, le problème d'autocorrélation et le problème d'endogénéité.

- Test d'hétéroscédasticité : le test de white

Ce test permet de vérifier la conservation de la variance des erreurs ou non sous les hypothèses suivantes :

Ho : le modèle est homocédastique

H1 : le modèle est hétéroscédastique

On accepte l'hypothèse d'homocédasticité si les probabilités de test sont supérieures à 5%, sinon le modèle est hétéroscédastique.

Tableau 6 : Résultats du test de white

| Heteroskedasticity Test: White | | | |
|--------------------------------|----------|---------------------|--------|
| F-statistic | 14.17928 | Prob. F(4,47) | 0.0000 |
| Obs*R-squared | 28.43591 | Prob. Chi-Square(4) | 0.0000 |
| Scaled explained SS | 15.76613 | Prob. Chi-Square(4) | 0.0033 |

Source : auteur à partir des données de la BCEAO

Après estimation, les probabilités sont inférieures à 5%, on ne rejette pas l'hypothèse d'hétéroscédasticité des erreurs. Il existe un problème d'hétéroscédasticité qui fait que les estimateurs ne sont plus efficaces. Ainsi, il est impératif de corriger ce problème. Il peut être corrigé par la méthode de white.

Tableau 7 : Correction du problème d'hétéroscédasticité par la méthode de white

| reg Recettesfiscales taux depression fiscal TP2, robust | | | | |
|---|----------|-----------|-------|----------------------|
| Number of obs = 52 | | | | |
| F(2, 49) = 7.01 | | | | |
| Prob > F = 0.0021 | | | | |
| R-squared = 0.2498 | | | | |
| Root MSE = 353.76 | | | | |
| Robust | | | | |
| RFT | Coef. | Std. Err. | t | [95% Conf. Interval] |
| t | 684.3021 | 197.9052 | 3.46 | 286.5968 1082.007 |
| t^2 | -16.7914 | 5.145025 | -3.26 | -27.13072 -6.452093 |
| _cons | -6317.70 | 1846.47 | -3.42 | -10028.32 -2607.08 |

Source : auteur à partir des données de la BCEAO

On constate que les paramètres trouvés sont identiques à ceux du tableau 5. La seule différence réside dans le fait que les écarts types sont plus petits dû à l'introduction de « robust » dans la régression.

- Le test de corrélation : test de Durbin Watson

Ce test met en évidence l'existence ou non de la corrélation des erreurs. Les hypothèses du test sont les suivantes :

Ho : $\rho = 0$, erreurs non corrélées

H1 : $\rho \neq 0$ les erreurs corrélées

L'hypothèse de non corrélation est acceptée, lorsque $d_{sup} < DW < 4 - d_{sup}$, l'hypothèse de corrélation positive est acceptée, lorsque $0 < DW < d_{inf}$

Les résultats du test donnent un DW (0.131467) inférieur au d_{inf} (1,28) sur la table de Durbin pour $k=2$ et $n=50$ et $\alpha = 5\%$. Ainsi, l'hypothèse de corrélation positive est acceptée : les estimateurs ne sont plus Blue. Ce problème d'auto-corrélation peut être corrigé par la méthode Cochrane-ortcutt. Cependant, ce problème d'auto-corrélation peut être dû à l'absence de certaines variables dans le modèle.

❖ Estimation de la relation en cloche et du taux optimum

Pour connaître la nature de la relation, nous allons utiliser les estimations obtenues après la correction du problème d'hétéroscédasticité. Le modèle s'écrit :

$$RFT = -6317.70 + 684.3021 t - 16.7914 t^2 + \varepsilon_t$$

Les dérivées première et seconde combinées de cette équation nous donnent la nature de la relation et le taux optimum.

1. Résultats et interprétation

Tableau 8 : Résultats des estimations

| reg Recettesfiscales taux depression fiscal TP2, robust | | | | | |
|---|----------|-----------|-------|----------------------|-----------|
| Number of obs = 52 | | | | | |
| F(2, 49) = 7.01 | | | | | |
| Prob > F = 0.0021 | | | | | |
| R-squared = 0.2498 | | | | | |
| Root MSE = 353.76 | | | | | |
| | Robust | | | | |
| RFT | Coef. | Std. Err. | t | [95% Conf. Interval] | |
| t | 684.3021 | 197.9052 | 3.46 | 286.5968 | 1082.007 |
| t ² | -16.7914 | 5.145025 | -3.26 | -27.13072 | -6.452093 |
| _cons | -6317.70 | 1846.47 | -3.42 | -10028.32 | -2607.08 |

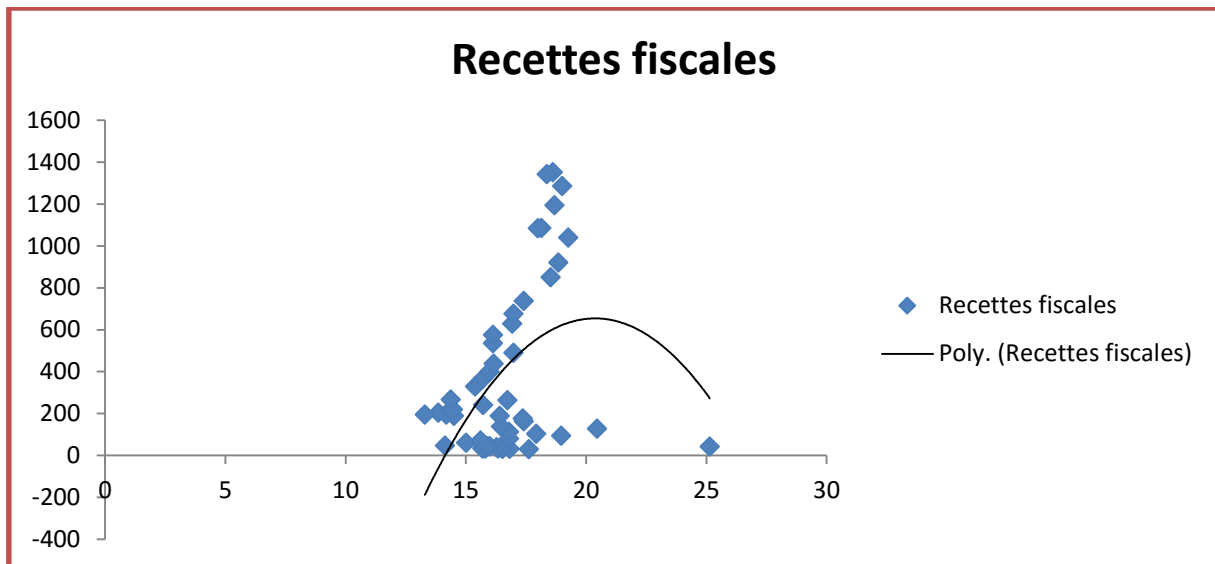
Source : auteur à partir des données de la BCEAO

Les résultats de l'estimation montrent que le modèle est globalement significatif (Prob > F= 0.0021<5%). Ils montrent également que la qualité du modèle est faible, les variables exogènes n'expliquent que 24,98% la variabilité des recettes fiscales. Nous constatons également que les variables prises individuellement sont significatives (avec des probabilités inférieures à 5%) et qu'une augmentation du taux de pression fiscale entraîne une hausse des recettes fiscales. Cependant, l'augmentation de ce même taux élevé au carré a un effet négatif sur les recettes. D'où l'intérêt de passer aux dérivées pour voir s'il existe un effet seuil (voir annexe 1). Les résultats après dérivation montrent qu'il existe un taux qui maximise les recettes fiscales et une relation concave entre les recettes fiscales et le taux de pression fiscale :

- avec un $\gamma = -16,79 < 0$, et le maximum de la courbe :
- **Taux optimum** = $\frac{\beta}{2\gamma} = \frac{684.3021}{(2*16,7914)} = 20,376$.

Ainsi, les résultats montrent une courbe de Laffer entre taux de pression fiscale et recettes fiscales. Le graphique suivant fait une illustration des résultats.

Graphique 11 : courbe de Laffer des recettes fiscales du Sénégal



Source : auteur à partir des données de la BCEAO

Par ailleurs, le graphique montre que lorsque le taux de pression fiscale augmente jusqu'au-delà de 20,38, les recettes ont tendance à baisser. Ces conclusions sont conformes à celles de Laffer qui disent que la relation entre taxe et croissance décrit une courbe en cloche. Certes, nos résultats sont en accord avec ceux trouvés par Minea et Villieu (2009) et par Hsing (1996), mais les taux maximisant les recettes qu'ils ont trouvé, sont différents de ce que nous avons trouvé.

Minea et Villieu (2009) trouvent un taux de 40% pour les pays de l'OCDE et Hsing (1996) trouve pour les Etats Unis un taux compris entre 35 et 60%. Dans le cadre d'une étude menée par la DPEE sur le potentiel fiscal du Sénégal, lorsque l'ensemble des capacités et des ressources sont utilisées, le taux qui maximise les recettes fiscales est de 22,4%. Cela peut justifier nos résultats, car au Sénégal comme dans beaucoup de pays en développement, le secteur informel occupe près de 48,8% de la population active avec une valeur ajoutée estimée à près de 41,6% du PIB (ANSD, ENSIS, 2011), ce qui constitue un manque à gagner considérable en termes de fiscalité. Contrairement aux pays de l'OCDE où, le secteur informel est près qu'inexistant. A cela s'ajoute les exonérations fiscales, les réductions d'impôt accordées au secteur privé qui coûte à l'économie 280 milliards de FCFA soit 20,7% des recettes fiscales et 3,9% du PIB en 2012.

En somme, les résultats empiriques confirment notre hypothèse, selon laquelle il existe un taux qui potentiellement maximise les recettes fiscales.

Recommandations et Conclusion

Comme dans beaucoup de pays en développement, plus de 70% des recettes publiques du Sénégal sont constituées des recettes fiscales. L'objectif de cette recherche était d'analyser la relation en cloche entre fiscalité et croissance économique au Sénégal de 1962 à 2013. Pour atteindre cet objectif, nous avons utilisé une analyse empirique avec un modèle quadratique inspiré des travaux de Minea et Villieu (2009) sur une série de données chronologique allant de 1962 à 2013.

Les résultats de la recherche confirment l'hypothèse d'une relation en cloche entre les recettes fiscales et le taux de pression fiscale. Ces résultats montrent qu'une hausse du taux de pression fiscale peut entraîner au seuil de 20,38%, une baisse des recettes fiscales. Cela s'explique par le fait qu'une hausse des impôts entraîne une désincitation de l'offre de travail et de l'épargne. L'augmentation de la pression fiscale peut encourager la corruption et la fraude fiscale. Selon une enquête de transparency international, les dirigeants des entreprises évaluent la corruption au niveau des impôts et domaines à 4,2/5 et à 3,4/5 au niveau de la douane. Ce qui indique un niveau de corruption élevé qui peut entraîner un manque à gagner important en matière de recettes.

Par ailleurs, les résultats confirment également l'hypothèse qu'une hausse des impôts impacte négativement sur le PIB. Autrement dit, au-delà du taux de 20,38%, les recettes fiscales diminuent. Par conséquent, cette baisse des recettes fiscales peut entraîner une baisse des dépenses et du PIB. Cependant, il est important de noter que la prise en compte de l'ensemble des ressources et des capacités permet d'augmenter ce taux à 22,4% selon la DPEE.

Ainsi, en termes de politique économique l'Etat doit se fixer un taux de pression fiscale de 20,38% pour maximiser les recettes fiscales mais, ce taux ne doit pas être dépassé car, au-delà les recettes peuvent diminuer. En outre, l'amélioration des dispositifs de collecte et de recouvrement peut impacter positivement sur les recettes fiscales. En effet, l'amélioration des dispositifs de paiement de la patente par exemple, pourrait améliorer l'investissement privé du ménage mais également ses recettes.

D'autre part, l'Etat doit veiller à l'enregistrement des activités du secteur informel pour augmenter le niveau des recettes et contribuer positivement dans la croissance économique. En plus, ces recettes fiscales doivent servir à des dépenses publiques productive, d'où l'importance d'avoir une bonne politique fiscale et budgétaire. En d'autre termes, le gouvernement doit veiller à une bonne gestion des ressources publiques, en commençant par revoir les droits

d'exonération attribués à certains agents, mais également veiller à ce que tous les citoyens qui ont le devoir de payer l'impôt, de le faire sans exception.

Certes, nous pouvons dire que cette recherche a permis de déceler certains phénomènes mais, le manque de données nous a induits à la non prise en compte de certaines variables tel que le déficit public, le montant des exonérations dans nos estimations. Ainsi, pour des perspectives de recherche, il serait important d'intégrer le déficit budgétaire dans l'équation. Mais également, il serait important de prendre en compte l'effort fiscal et d'élargir l'étude en prenant l'ensemble des pays de la CEDEAO.

Références bibliographiques

Amable B. et **Chatelain J.B.** (1995), Croissance et capital public dans une économie d'endettement, *Revue Economique Persee* [en ligne], volume 46, n°2, pages 157-167, [consulté le 28/09/2016]. Disponible à l'adresse : http://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_1995_num_46_2_409637

Arnold J.M., Bert B., **Christopher H.**, **Asa J.**, **Cyrille S.** et **Laura V.** (2011), Tax policy for economic recovery and growth, *The economic journal*, volume 121, p.F59-F80,

Arseneau M., **Ngoc H.D.** et **Luc G.** (2011), Impact of tax mix and economic Growth: new evidence from OECD panel data,

Arthus, L. W. (1997). Pionnier de l'économie politique du développement. *Chronique de ONU, la magazine des Nations Unies*, 2008

Barro, R. (1990). Government spending in a simple model of economic growth. *Journal of Political Economy*, 98(5), S103-S125

Becker, G. S. (1964). *Human Capital, a theoretical and empirical analysis*. Combia University Press for the nation bureau of economic research, New York

Bénassy-Quéré, A., **Carré-Tallon M.** et **Crozet, M.** (2009). *Une fiscalité compétitive dans un monde concurrentiel*. Rapport pour le Conseil des Prélèvements Obligatoires

Bétoine, A. et al. (2004). *Dictionnaire des sciences économiques*. Armand Colin, Paris, 2ème édition

Bujanga, I. et al (2013). Tax structure and economic indicator in developing and high income OECD countries : panel cointegration analysis. *Procedia economics and finance*, pp.164-173

Chambas, G. (1994). *Fiscalité et développement en Afrique subsaharienne*. Economica, Paris

DGID. *Code Général des impôts*. République du Sénégal, 2013

DGID (2012). *Réforme globale du code général des impôts*. Ministère de l'économie et des finances du Sénégal, projet livre1

Dioum, N.N. (2015). *l'harmonisation fiscale en UEMOA : Enjeux et perspective*. Mémoire de fin de formation : Impôts et Domaines cycle B. ENA : ENA, 101p.

Doucouré, F. B. (2008), *Méthodes économétriques plus programmes cours-application-corrigés logiciel Eviews, STAT et SPSS*, 524p.

DPEE (2016). *Evaluation du potentiel fiscal du Sénégal*. République du Sénégal, document d'étude, N°34, 34p.

DPEE (2010). *Taxation optimale des ménages et réformes fiscales au Sénégal*. République du Sénégal, Document d'étude, N°18, 38p.

Easterly, W. et **Rebelo, S.** (1993), fiscal policy and economic growth: an empirical investigation, *Journal of monetary economics*, vol.32, N°.3, pp.417-458

Fayçal, B. A. et **Saloua B. A.** (2016). Impact des recettes fiscales sur la croissance économique : Cas des grands pays et des paradis fiscaux. *International Journal of Business & Economic Strategy (IJBES)*, Volume 4, pp. 1-2

Fullerton, D. (1982). On the possibility of an inverse relationship between tax rates and government revenues. *Journal of public economics*, volume19, pp 3-22

Hsing, Y. (1996). Estimating Laffer curve and policy implications. *Journal of Socio-Economics*, volume 25, pp 395-401

Keho, Y. (2010). Effets macroéconomiques de la politique fiscal en Cote d'Ivoire. *Politique économique et développement (PED)*, N°3, CAPEC, Abidjan, [consulté le 08/12/2016]

Laffer, A. (2004). *Laffer curve: past, présent and future*. Disponible à l'adresse: <http://www.Heritage.org/research/taxes/bg1765.cfm>

Lucas, R. (1988). On the mechanisms of economics development. *Journal of Monetary Economics*, volume 22, N°1, pp 3-42

Malcomson J. (1986). Some analytics of the Laffer curve. *Journal of Public Economics*, volume 29, pp 263-279

Milesi-ferretti, Gian, M. et **Nouriel, R.** (1998). Growth effects of income and consumption taxes. *Journal of Money, Credit and Banking*, vol.30, N°4, pp. 721-744

Minea A. et **Villieu P.** (2009). Impôt, déficit et croissance économique. *Revue d'Economie Politique*[en ligne], vol.119, pp. 653-675, [consulté le 10/08/2016], disponible à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2009-page-653.htm>

Minea A. et **Villieu P.** (2008). Faut-il financer l'investissement public par l'emprunt ?. *Revue Economique*, volume 59, pp.5-32, [consulté le 11/08/2016]. Disponible à l'adresse: <http://www.cairn.info/revue-economique-2008-1-page-5.htm>

Newbery, D.M. et **Stern, N.H.** (1987). The theory of taxation for developing countries. *New York and Oxford University Press for the World Bank*

Novalés, A. et **Ruiz, J.** (2002). Dynamic Laffer curves. *Journal of Economic Dynamics and Control*, volume 27, pp.181-206

Padovano, F. et **Emma, G.** (2001). Tax rates and economic growth in the OECD countries (1950-1990). *Economix Inquiry*, volume 39, N°1, pp44-57

Pfister M.(2009). Une fiscalité orientée vers l'investissement et le développement: Aperçu de quelques enjeux de politique fiscal en Afrique

Romer, P.M. (1986). Increasing returns and long-run growth. *Journal of Economy*, volume 94, N°5, pp1002-1037

Savadogo, S. (2001). Décentralisation au Burkina-Faso: une approche en économie institutionnelle. Université de Fribourg, Suisse, 2010

Say, J.B. (1803). « *Traité d'économie politique* »

Seck, S.M. (2000). *Les réformes fiscales et le rendement fiscal*, Mémoire de DEA : Economie industrielle. UCAD, 59p

Smith A. (1881). *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Edition française Guillaumin et compagnie

Solow, R. M. (1956). A contribution to the theory of economic growth. *Quarterly journal of economics*, volume 71, N°1, pp 65-94

Wanniski, J. (1978). Taxes, Revenues and the laffer curve. *The public interest*, Hiver

ANNEXE

Annexe 1 : Encadré de la méthode de calcul du taux optimal

Après estimation du modèle ci-dessous par les MCO, nous procédons aux des dérivées pour connaître le taux et la nature de la relation

$$RFT = \alpha + \beta t + \gamma t^2 + \varepsilon_t$$

$$RFT = -6317.70 + 684.3021t - 16.7914t^2 + \varepsilon_t$$

$$\frac{\delta(RFT)}{\delta t} = \beta + 2\gamma t = 0$$

$$\text{Taux optimum} = \frac{\beta}{-2\gamma} = \frac{684.3021}{(2 \cdot 16,7914)} = 20,376$$

$$\frac{\delta(RFT)}{\delta t} = 2\gamma < 0 \text{ avec } 2\gamma = 2 \cdot (-16,7914) \text{ ce résultat prouve la relation est en forme de U renversé}$$

Annexe 2 : Tableau de l'évolution de la structure fiscale en milliards de FCFA de 1960 à 2013

| LIBELLE | Recettes fiscales | Impôts sur le commerce extérieur | Autres impôts et taxes | Impôts directs |
|----------------|--------------------------|---|-------------------------------|-----------------------|
| 1960 | - | - | - | |
| 1961 | - | - | - | - |
| 1962 | 43,3 | 28,7 | 3 | 7,2 |
| 1963 | 31,6 | 20 | 2,3 | 5,9 |
| 1964 | 32,1 | 16,7 | 5,9 | 6 |
| 1965 | 33 | 19,2 | 2,3 | 7,2 |
| 1966 | 33,7 | 17,5 | 3,8 | 7,7 |
| 1967 | 34,1 | 18,1 | 3,7 | 7,7 |
| 1968 | 34,5 | 18,4 | 3,4 | 7,8 |
| 1969 | 34,2 | 17,4 | 3,1 | 8 |
| 1970 | 39,3 | 17,8 | 4,4 | 11,2 |
| 1971 | 39 | 17,5 | 4,2 | 10,5 |
| 1972 | 44 | 21,1 | 4,5 | 10,9 |
| 1973 | 44,5 | 19,8 | 4,6 | 8 |
| 1974 | 48,1 | 20,4 | 5,2 | 9,7 |
| 1975 | 61,3 | 27,5 | 6,9 | 12,7 |
| 1976 | 72,1 | 33,2 | 3,9 | 19,4 |
| 1977 | 81,6 | 41 | 5 | 17,3 |
| 1978 | 94,5 | 47,4 | 5,2 | 18 |
| 1979 | 104,9 | 49,4 | 5,4 | 20,2 |
| 1980 | 129,1 | 52,6 | 5,4 | 30,3 |
| 1981 | 113,1 | 41,3 | 5,7 | 31,8 |
| 1982 | 139,7 | 60,6 | 6,1 | 37 |
| 1983 | 164,5 | 71,2 | 7,8 | 43,3 |
| 1984 | 177,4 | 74,2 | 8,9 | 47,2 |
| 1985 | 190,1 | 79 | 9 | 51,2 |

| | | | | |
|------|---------|--------|--------|--------|
| 1986 | 189,1 | 73,7 | 13,4 | 52 |
| 1987 | 196 | 80 | 10,2 | 53,9 |
| 1988 | 205,5 | 83,4 | 11,6 | 59,4 |
| 1989 | 196,2 | 74,3 | 12,6 | 59,9 |
| 1990 | 219 | 91,1 | 12,3 | 63,9 |
| 1991 | 241,4 | 104,1 | 13,1 | 69,3 |
| 1992 | 264,1 | 115,6 | 30,8 | 84,3 |
| 1993 | 220,2 | 95,5 | 13,6 | 102,5 |
| 1994 | 267,9 | 79,4 | 125 | 63,5 |
| 1995 | 330,3 | 97 | 153,2 | 80,1 |
| 1996 | 369,3 | 115,8 | 168,5 | 85 |
| 1997 | 401,1 | 108,7 | 198,1 | 94,3 |
| 1998 | 438,9 | - | - | - |
| 1999 | 491,2 | - | - | - |
| 2000 | 537,3 | - | - | - |
| 2001 | 576,8 | - | - | - |
| 2002 | 629,2 | - | - | - |
| 2003 | 677 | - | - | - |
| 2004 | 738,5 | - | - | - |
| 2005 | 850,8 | 302,37 | 56,04 | 492,39 |
| 2006 | 921,9 | 327,64 | 60,72 | 533,54 |
| 2007 | 1041,4 | 370,1 | 68,6 | 602,7 |
| 2008 | 1087,15 | 386,36 | 71,61 | 629,18 |
| 2009 | 1084,6 | 385,46 | 71,44 | 627,7 |
| 2010 | 1194,7 | 424,6 | 78,66 | 691,44 |
| 2011 | 1286,9 | 483,58 | 73,92 | 729,4 |
| 2012 | 1352 | 496,85 | 105,74 | 749,41 |
| 2013 | 1342,84 | 582,07 | -73,86 | 834,63 |

Source : auteur à partir des données de la BCEAO

Annexe 3 : Tableau des résultats de l'estimation

| | | | | | | |
|----------------------|---------------|------------|-------|-------|----------------------|-----------|
| | | | | | Prob > F | 0.0009 |
| | | | | | R-squared | 0.2498 |
| | | | | | Adj R-squared | 0.2192 |
| | | | | | Root MSE | 353.76 |
| RFT | Coefficients. | écart type | T | P>t | [95% Conf. Interval] | |
| t | 684.3021 | 220.4948 | 3.10 | 0.003 | 241.2013 | 1127.403 |
| t² | -16.79141 | 6.02673 | -2.79 | 0.008 | -28.90258 | -4.68024 |
| _cons | -6317.701 | 2001.118 | -3.16 | 0.003 | -10339.1 | -2296.303 |

Source : auteur à partir des données de la BCEAO

Annexe 4 : Tableau de correction du problème d'hétéroscédasticité par la méthode de white

| | | | | | | |
|--|----------|-----------|-------|-------|----------------------|-----------|
| reg Recettesfiscales taux depression fiscal TP2,robust | | | | | | |
| Number of obs = 52 | | | | | | |
| F(2, 49) = 7.01 | | | | | | |
| Prob > F = 0.0021 | | | | | | |
| R-squared = 0.2498 | | | | | | |
| Root MSE = 353.76 | | | | | | |
| | Robust | | | | | |
| RFT | Coef. | Std. Err. | t | P>t | [95% Conf. Interval] | |
| t | 684.3021 | 197.9052 | 3.46 | 0.001 | 286.5968 | 1082.007 |
| T2 | -16.7914 | 5.145025 | -3.26 | 0.002 | -27.13072 | -6.452093 |
| _cons | -6317.70 | 1846.47 | -3.42 | 0.001 | -10028.32 | -2607.08 |

Source : auteur à partir des données de la BCEAO

Table des matières

| | |
|---|-----|
| DEDICACES..... | i |
| REMERCIEMENT | ii |
| Liste des graphiques | iii |
| Liste des tableaux | iv |
| Liste des annexes..... | iv |
| SIGLES ET ABREVIATIONS | v |
| Sommaire | vii |
| Introduction | 1 |
| Chapitre I : ANALYSE THEORIQUE DE LA RELATION CROISSANCE ET FISCALITE | 4 |
| Section I : définition des concepts..... | 4 |
| 1. Définition de la fiscalité et classification fiscale Sénégalaise | 4 |
| 2. La croissance économique..... | 6 |
| Section II : Revue de la littérature..... | 7 |
| 1. Les théories de la croissance économiques | 7 |
| 2. Politique fiscale et croissance économique | 10 |
| Chapitre II : EVOLUTION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME FISCAL SENEGALAIS | 16 |
| Section I : présentation des différents impôts et les techniques fiscales sénégalaises..... | 16 |
| 1. Présentation des différents impôts..... | 16 |
| 2. Les techniques fiscales sénégalaises | 18 |
| Section II : les réformes fiscales faites au Sénégal de 1960 à nos jours..... | 19 |
| 1. Les réformes nationales..... | 19 |
| 2. Les réformes communautaires..... | 24 |
| Chapitre III : ANALYSE EMPIRIQUE DE LA RELATION FISCALITE ET CROISSANCE..... | 25 |
| Section I : analyse des recettes fiscales | 26 |
| 1. Analyse de la pression fiscale..... | 26 |
| 2. Analyse de la structure et de l'évolution des recettes fiscales..... | 27 |
| Section II : méthodologie et données | 28 |

| | |
|-------------------------------------|----|
| 1. Méthodologie et données..... | 28 |
| 1. Résultats et interprétation..... | 34 |
| Conclusion et recommandation | 36 |
| Références bibliographiques | 38 |
| ANNEXE | 41 |